

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTES: Mme LOUISE BOUCHER, présidente  
Mme CLAUDETTE JOURNAULT, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE CENTRALE DE COGÉNÉRATION  
À BÉCANCOUR  
PAR TRANSCANADA ENERGY LTD.**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 3

---

Séance tenue le 19 novembre 2003 à 19 h  
Église multifonctionnelle  
3025, rue Nicolas-Perrot,  
Bécancour

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2003

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. JOHN BURCOMBE .....	1
QUESTIONS PAR LA COMMISSION .....	12
M. LOUIS CHAREST .....	23
M. JOHN BURCOMBE .....	27
QUESTIONS PAR LA COMMISSION .....	33
REPRISE DE LA SÉANCE	
QUESTIONS PAR LA COMMISSION .....	40
M. JOHN BURCOMBE .....	45
QUESTIONS PAR LA COMMISSION .....	54
MOT DE LA FIN .....	63



**SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2003  
SÉANCE DE LA SOIRÉE  
MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette troisième séance de l'audience publique portant sur le projet de Centrale de cogénération à Bécancour par TransCanada Energy.

10

Alors ce soir, nous allons aborder les questions bien sûr du public qui s'inscrira au registre à l'arrière de la salle. Et par ailleurs, la Commission compte traiter des questions de sécurité, soit les risques technologiques, le plan de mesures d'urgence, ambiance sonore, ensuite les gaz à effet de serre, les pluies acides et le suivi, également la santé reliée aux émissions atmosphériques.

15

Alors les citoyens qui souhaitent poser des questions donc doivent s'inscrire et à chacune de vos interventions, nous vous permettons deux (2) questions. Bien sûr, la Commission peut s'immiscer au travers de votre questionnement et poursuivre avec ses questions sur le même sujet.

20

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS  
JOHN BURCOMBE**

25

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors sans plus tarder, je commencerais avec un citoyen, monsieur John Burcombe. Bonsoir.

30

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Bonsoir madame la Présidente. Il y a une question, si le promoteur peut nous expliquer le fonctionnement du système de SCR, le système...

35

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Catalytique, je crois.

40

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Est-ce qu'on peut expliquer le fonctionnement et comment ça va affecter les émissions?

45

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

L'impact sur l'ensemble des émissions atmosphériques?

50

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Le système de réduction catalytique, c'est ça.

55

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Wilson.

60

**PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:**

Madame la Présidente, est-ce que c'est une question plutôt sur les émissions ou c'est plutôt sur le fonctionnement tel quel?

65

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Sur le fonctionnement dans un premier temps et ensuite, en quoi ce système-là améliore la qualité des émissions atmosphériques, la qualité de l'air?

70

**PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:**

Je vais demander à monsieur Auger de répondre à cette question pour le volet technique et aussi pour les émissions.

75

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

80

**PAR M. ROBERT A. AUGER:**

Alors le système de réduction catalytique, c'est un système qui va s'installer dans la chaudière de récupération...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Excusez-moi, est-ce qu'on pourrait projeter, pour le public, le schéma, s'il vous plaît?

**PAR M. ROBERT A. AUGER:**

85

Oui, d'accord. Alors les émissions des turbines à gaz, quand on parle des émissions des turbines à gaz, elles sortent par la chaudière de récupération. On récupère les gaz chauds vers la chaudière de récupération, on chauffe les tubes dans lesquels on fait circuler de l'eau et l'eau se transforme en vapeur et plus tard est turbinée.

90

Donc les gaz s'échappent par la cheminée ici. Juste avant de sortir, on installe ce qu'on appelle des modules de réduction, c'est des catalyseurs. C'est à partir de métaux précieux. Et on injecte de l'ammoniac pour réduire les oxydes d'azote en vapeur d'eau et aussi en azote. Donc l'azote, c'est un constituant de l'air. Donc c'est la méthode qu'on utilise.

95

Cette technologie, dans le cas présent, qui nous intéresse, va permettre de réduire les émissions. Les émissions de la centrale, sans système de réduction catalytique, vont varier entre huit ppm (8 ppm) et douze ppm (12 ppm). Huit ppm (8 ppm), c'est des conditions lorsqu'on n'aura pas besoin de postcombustion, il y a des conditions en hiver où on n'a pas besoin nécessairement d'avoir besoin de la postcombustion. Donc dans ce temps-là, quand on parle de postcombustion, c'est des brûleurs qui sont dans la chaudière de récupération qui rejettent un petit peu de NO<sub>x</sub>. Donc ça varie entre huit (8 ppm) et douze (12 ppm).

100

Quand on injecte la solution d'ammoniac, avec le système de réduction catalytique, au maximum on aura quatre ppm (4 ppm) dans les gaz de combustion. Donc ça permet une réduction de l'ordre de quatre (4 ppm) à huit ppm (8 ppm) pour les oxydes d'azote.

105

En termes de tonnes annuelles, parce que c'est important quand même de le mentionner, le projet, sans SCR, va être à peu près cinq cent cinquante tonnes (550 t) par année, l'installation d'un système de réduction catalytique permet de réduire ces émissions-là de l'ordre de trois cent trente tonnes (330 t) par année. Donc il va rester un résiduel d'environ deux cent vingt tonnes (220 t) par année maximum, basé sur la norme de quatre ppm (4 ppm).

110

Naturellement, les systèmes sont opérés pour fonctionner en deçà du quatre ppm (4 ppm), donc autour de trois (3 ppm), trois point cinq (3,5 ppm).

115

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Burcombe ou si vous avez besoin d'un complément d'information?

120

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Alors la réaction chimique, c'est NO<sub>x</sub> plus NH<sub>3</sub>, c'est ça, et on vient avec l'eau?

125

**PAR M. ROBERT A. AUGER:**

130 Donc juste pour l'expliquer! Donc les oxydes d'azote sont surtout au terme des  
chaudières de récupération quatre-vingt-dix pour cent (90 %) monoxyde d'azote, NO, mais ça  
oxyde aussi, le NO<sub>2</sub>. Donc si on prend le NO par exemple, NO plus le NH<sub>3</sub> va faire du N<sub>2</sub>, N<sub>2</sub>,  
c'est l'azote, plus H<sub>2</sub>O.

J'ai simplifié, mais c'est à peu près ça.

135 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Dans l'étude d'impact, je ne l'ai pas vu.

**PAR M. ROBERT A. AUGER:**

140

Je vais le vérifier, pour la réaction, je vais vous revenir, d'accord.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

145

Vous avez une autre question?

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

150 Hier soir, on a parlé de la possibilité d'avoir la présence de la Régie de l'énergie, qu'est-ce  
qui s'est passé?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

155 C'est infructueux, dans le sens qu'on n'a pas réussi à avoir un retour d'appel. Alors ils ne  
sont pas accessibles par téléphone non plus ni dans la salle.

Mais comme je vous ai dit hier, si vous avez des questions, on va leur adresser et on va  
obtenir les réponses.

160 Ça fait qu'il s'agit de nous les transmettre. Si vous en avez déjà, de les remettre peut-être  
à nos analystes, puis on va se charger d'obtenir les informations nécessaires.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

165

D'accord.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va?

170

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

OK.

175

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous pouvez poser une autre question, il n'y a pas d'autres citoyens.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

180

Si je comprends bien, les bouilloires actuelles des deux (2) compagnies sont partiellement, déjà partiellement alimentées en gaz naturel, mais est-ce qu'on a une ventilation de quel pourcentage est au gaz naturel et quel pourcentage est à l'huile?

185

Et est-ce qu'on pourrait faire un calcul de ce qui sera les émanations si toutes les bouilloires étaient converties au gaz naturel, parce que c'est une autre façon de réduire les émissions de gaz à effet de serre!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

190

Madame Wilson, est-ce que c'est une information que vous avez?

**PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:**

195

Non, pas pour les clients vapeur, non.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

200

Monsieur Nepveu, est-ce que c'est une information que vous connaissez?

**PAR M. JEAN-PIERRE NEPVEU:**

Non, pas précisément.

205

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

De manière générale, est-ce que vous êtes en mesure de nous dire – bien, c'est sûr qu'à l'heure actuelle, elles sont alimentées au mazout, ça, on le sait, mais est-ce qu'à votre connaissance, ces entreprises sont également alimentées au gaz naturel?

210 **PAR M. JEAN-PIERRE NEPVEU:**

Oui. Entre autres pour PCI, je crois qu'ils sont alimentés des deux (2) façons, et puis c'est les conditions de prix sur le marché qui déterminent quelle est la source utilisée.

215 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Madame Gagnon du ministère de l'Environnement, est-ce que c'est une information que vous avez?

220 **PAR Mme DIANE GAGNON:**

On peut peut-être vérifier au niveau de madame Trudel qui est la chargée de projet au niveau industriel pour le parc.

225 **PAR Mme LOUISE TRUDEL:**

Bonjour.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

230

Bonsoir madame Trudel.

**PAR Mme LOUISE TRUDEL:**

235

Bonsoir. C'est sûr que je ne pourrai pas donner les capacités des bouilloires des entreprises, c'est confidentiel, je vais vous dire qu'est-ce qu'il en est. Norsk-Hydro a deux (2) bouilloires qui fonctionnent majoritairement en gaz naturel et à point qui utilisent de l'huile légère. C'est l'information qu'on a pour Norsk-Hydro.

240

Pour PCI, ils ont cinq (5) bouilloires, il y en a quatre (4) qui brûlent de l'hydrogène, du gaz naturel et du mazout, et une bouilloire qui fonctionne seulement au mazout et qu'elle est très peu utilisée.

Ça, c'est l'état de fait de PCI.

245

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que le projet TransCanada permettrait d'éliminer complètement l'approvisionnement en mazout?

250



**PAR Mme LOUISE TRUDEL:**

255 Pour PCI, qu'est-ce que les discussions qu'on a eues et qu'est-ce que l'information qu'on a eue de l'entreprise, c'est qu'ils vont pouvoir arrêter l'utilisation du mazout, ils vont garder seulement une bouilloire d'appoint.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

260 Une bouilloire d'appoint au mazout?

**PAR Mme LOUISE TRUDEL:**

265 Attendez, je vais juste lire. Ils vont garder une seule bouilloire, je pense que ça va être à leur discrétion, je ne sais pas si monsieur Durand pourrait préciser?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

270 Monsieur Durand, est-ce que vous pourriez vous approcher, peut-être au bout de la table là-bas!

**PAR Mme LOUISE TRUDEL:**

275 Monsieur Durand est responsable de PCI!

**PAR M. JEAN-PIERRE DURAND:**

280 Bonsoir madame. Je suis directeur des Services techniques à Pioneer à Bécancour. Donc actuellement, on brûle du mazout, on pourrait aussi brûler du gaz naturel, comme disait madame, mais c'est une question de prix, donc on brûle du mazout.

285 Avec TCE, on ne brûlera plus de mazout, on utilisera la vapeur directement de TCE. On aura une bouilloire électrique, puisqu'actuellement, on vend de l'hydrogène à HydrogenAL et en échange, on opère une bouilloire électrique.

290 Et on aura aussi une bouilloire d'hydrogène, parce que dans notre production, un des produits de l'hydrogène qui est utilisé à l'interne pour faire de l'acide chlorhydrique est vendu à des clients, le reste qui n'est pas vendu sera brûlé dans une bouilloire à hydrogène. Mais il n'y aura plus d'émissions de CO<sub>2</sub> à ce moment-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

**PAR Mme LOUISE TRUDEL:**

295

Ce qui représente à peu près sept cents tonnes (700 t) de SO<sub>2</sub> qui provient de PCI dans le parc actuellement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

300

D'accord. Et dans le cas de Norsk-Hydro donc?

**PAR Mme LOUISE TRUDEL:**

305

Il n'y a pas de mazout utilisé. C'est de l'huile légère ou du gaz naturel. Donc c'est vraiment plus au niveau économique pour Norsk-Hydro, ce projet, parce que TransCanada est beaucoup plus efficace pour la production de vapeur comparativement à la bouilloire qu'ils ont à leur usine.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

310

Merci. Donc monsieur Burcombe, est-ce que vous avez toute l'information, l'impact sur les émissions, ça va?

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

315

Oui. Il semble qu'il n'y a pas beaucoup de mazout qui sera déplacé, c'est ça?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

320

Vous pouvez y aller encore, j'ai toujours pas d'autres citoyens, je vous permets d'y aller avec quelques questions encore!

Mais j'invite les citoyens dans la salle à s'inscrire par contre. Allez-y.

325

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Est-ce que la représentante de Gaz Métro est toujours ici?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

330

Oui, elle est ici. Madame Leclerc, est-ce que vous pouvez vous approcher?

Merci monsieur Durand, merci madame Trudel. Alors monsieur Burcombe!

335

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

340 Je crois que c'était en 1993 que Gaz Métropolitain a introduit un tarif particulier pour la cogénération et qui n'était pas vraiment utilisé, je me demande est-ce que ce tarif est toujours en vigueur et est-ce que c'est le tarif qui sera appliqué à ce projet?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

345 Madame Leclerc.

**PAR Mme STÉPHANIE HÉLÈNE LECLERC:**

350 En fait, pour ce qui est du tarif, je vous signale qu'on n'a pas encore d'entente signée, là. Mais ce sera une tarification régulière, c'est-à-dire qui va tenir compte de la consommation annuelle et les autres critères qu'on doit présenter à la Régie. Donc c'est la tarification régulière.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

355 Et est-ce que le tarif cogénération, est-ce qu'il y en a un tarif cogénération chez Gaz Métro?

**PAR Mme STÉPHANIE HÉLÈNE LECLERC:**

360 À ma connaissance, écoutez, je préférerais vérifier, mais à ma connaissance, il n'y en a pas.

365 Je sais qu'on a fait déjà des représentations auprès de la Régie dans le cadre du projet du Suroît et donc devant la Régie, et ce qui avait été discuté, c'est que, bon, il faudrait établir peut-être un tarif qui tient compte des grands volumes, on parle d'un million de mètres cubes et plus par jour, et donc on a cette possibilité là actuellement. C'est un tarif, je crois que c'est le tarif 4.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

370 Mais vous allez faire la vérification puis nous le confirmer?

**PAR Mme STÉPHANIE HÉLÈNE LECLERC:**

375 Ce serait le tarif 4, en fait.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

380

Et si j'ai bien compris cet après-midi, le projet de gazoduc du pipeline est assujetti à la possibilité d'audience du BAPE, c'est ça?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

385

C'est bien ça, madame Gagnon?

**PAR Mme DIANE GAGNON:**

390

Oui, effectivement.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

395

Et aussi l'Office national de l'énergie aussi, est-ce que ça, c'est prévu?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

400

Est-ce que c'est prévu, madame Gagnon, que ce projet est assujetti à l'Office national de l'énergie? Moi, je ne pourrais pas vous le dire.

**PAR Mme STÉPHANIE HÉLÈNE LECLERC:**

405

En fait il s'agit de la distribution, pour notre partie du projet, donc c'est à la Régie de l'énergie que ça s'applique.

**PAR Mme DIANE GAGNON:**

Je n'ai pas cette information-là.

410

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Je ne suis pas sûr non plus si c'est seulement les réseaux de transport qui sont peut-être seulement assujettis à l'Office national de l'énergie.

415

**PAR Mme STÉPHANIE HÉLÈNE LECLERC:**

J'ai peut-être plus d'information avec Robert Rousseau ici.

420

En fait, il y a un poste de livraison, le poste de TQM qui serait assujetti à l'ONE, mais pas la portion Gaz Métro, là, le sous-fluvial et tout. Ça, c'est de la distribution.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va!

425

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

D'accord. Mais si je me souviens bien, le règlement sur les projets assujettis à l'évaluation environnementale, ça dit que s'il y a deux (2) projets qui sont étroitement liés, ils devraient être examinés par une commission, alors est-ce que le ministère de l'Environnement a pensé que le projet de gazoduc devrait être examiné en même temps que ce projet-ci?

430

**PAR Mme DIANE GAGNON:**

Le projet fait l'objet d'une évaluation environnementale présentement. Il s'agit d'un promoteur différent, il est assujetti en vertu d'un article différent et il a fait l'objet d'une étude indépendante.

435

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Mais si ce projet...

440

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Burcombe!

445

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Excusez!

450

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Dans le fond, votre question, dans la mesure où ces deux (2) projets sont interreliés, ce qui nous a été confirmé cet après-midi par TransCanada Energy, comment se fait-il qu'ils font l'objet de procédure distincte?

455

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Oui, si je comprends bien le lien direct. Si on ne bâtit pas ce projet, on ne bâtit pas le pipeline, est-ce que ça, c'est correct?

460

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

465 Cet après-midi, madame Wilson nous a confirmé qu'il y avait un lien très étroit en ce qui les concerne avec ce projet.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

470 Mais pour le ministère de l'Environnement, est-ce que ça, c'est leur compréhension?

**PAR Mme DIANE GAGNON:**

475 Pour le ministère de l'Environnement, il s'agit de deux (2) projets différents, parce que ce sont deux (2) promoteurs différents. Alors chacun a soumis son étude d'impact et fait l'objet d'une évaluation indépendante l'une de l'autre.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

480 Mais dans la mesure où une grande proportion du gaz naturel qui va être transporté par ce nouveau lien sous-fluvial sera destinée à TransCanada Energy, n'y a-t-il pas un lien assez étroit entre les deux (2) projets, et malgré le fait qu'il y a deux (2) promoteurs?

485 On a déjà vu des projets de route qui associent par exemple une municipalité et le ministère des Transports à être examinés simultanément. La question de monsieur Burcombe est à l'effet, comment se fait-il que deux (2) projets si étroitement liés font l'objet de deux (2) procédures distinctes?

**PAR Mme DIANE GAGNON:**

490 Ce sont des projets qui sont liés, je crois que dans la justification qu'on fera du projet de gazoduc, ils en tiendront compte, mais tout ce que je peux vous dire, c'est qu'ils sont étudiés indépendamment l'un de l'autre.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

495 Alors monsieur Burcombe, dans votre mémoire vous signalerez vos propositions à cet égard.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

500 D'accord. Alors j'ai pas de question pour le moment, mais j'en aurai peut-être d'autres plus tard.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

505

Et j'invite d'autres citoyens à s'inscrire, on est ici encore avec vous ce soir. Donc on vous invite à vous inscrire si vous avez des questions.

510

---

**QUESTIONS PAR LA COMMISSION**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

515

Peut-être que j'amorcerais le questionnement sur la sécurité du projet et particulièrement les risques technologiques, pour le moment!

520

J'aimerais ça, madame Wilson, que vous nous exposiez les risques qui sont associés à votre projet, que vous avez évalués dans votre étude d'impact, mais peut-être faire un bref résumé de ce qu'il en est selon votre analyse?

**PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:**

525

Oui madame la Présidente. Monsieur Auger a préparé une présentation pour élaborer ce qu'il y a dans l'étude d'impact aussi.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

530

Alors on pourrait présenter ça aux citoyens!

**PAR M. ROBERT A. AUGER:**

535

Donc on va faire une brève présentation des analyses de risques technologiques du projet. On va parler ensemble des principaux objectifs de l'analyse de risques, la méthodologie qu'on a utilisée, les principaux résultats et ensuite, on fera un bref rappel des mesures de protection et de gestion des risques.

540

Première étape que l'on fait, on identifie les dangers et les scénarios d'accidents. Donc on va consulter les banques de données pour savoir s'il y a eu des accidents, quels types d'accidents sont arrivés dans ce type d'installation industrielle.

545

Ensuite, une fois qu'on a imaginé les scénarios d'accidents, parce qu'il y a toute une méthodologie qui demande d'évaluer les scénarios pire cas, on va évaluer les conséquences de ces accidents pire cas et suite à quoi, on va identifier des mesures de sécurité qui pourraient permettre de réduire le risque et enfin, on va mettre en place un programme de gestion des risques.

550 Dans notre revue de l'historique des accidents dans les centrales thermiques, on s'est rendu compte que les centrales thermiques qui fonctionnent au gaz naturel et avec des turbines à gaz et des chaudières de récupération, on a mis le terme en anglais ici qui est communément utilisé, qui est "heat recovery steam generator", donc c'est le terme anglophone pour chaudière de récupération. Donc ce sont des installations sécuritaires.

555 Les accidents passés sont surtout survenus dans des centrales avec des chaudières classiques qui sont peu utilisées dans le projet de Bécancour. Pourquoi on dit peu utilisées, parce que ce sera des chaudières auxiliaires qu'on utilisera dans des conditions bien précises et des petites chaudières.

560 Aucun accident majeur n'est survenu dans le passé dans les centrales avec des turbines alimentées uniquement au gaz naturel. On s'est rendu compte que l'hydrogène a déjà été la source d'accidents, donc on a établi des scénarios d'accidents avec l'hydrogène. Mais les conséquences sont habituellement limitées au site de la centrale.

565 L'identification des dangers potentiels nous a permis de constater que les dangers sont principalement liés à l'utilisation de gaz naturel et de l'ammoniac en solution. Les guides méthodologiques fournissent des quantités seuils selon lesquelles les matières dangereuses doivent être évaluées dans l'analyse, et des scénarios d'accidents ont été évalués pour les matières dangereuses qui dépassent les quantités seuils ou qui peuvent avoir des conséquences à l'extérieur du site de la centrale.

570 Regardons ensemble qu'est-ce qu'il y a comme matières à la centrale qui pourraient avoir un impact à l'extérieur! Donc premièrement, le gaz naturel. Bon, il n'est pas entreposé, il arrive par pipeline. La quantité seuil est de quatre point cinq tonnes (4,5 t). Bon, il peut y avoir quand même des conséquences hors site, on a retenu le gaz naturel.

575 Ensuite, on a le diesel, on aura un réservoir extérieur de six virgule cinq tonnes (6,5 t). Il n'y a pas de quantité seuil pour le diesel; par contre, il y en a un pour l'essence de cinquante tonnes (50 t). Donc on ne l'a pas retenu pour l'analyse des conséquences.

580 Pour l'hydrogène, l'hydrogène va arriver dans des cylindres, des cylindres qui sont installés sur une remorque. Cette remorque-là va être à l'extérieur. Donc c'est une pratique courante de faire dans l'industrie des centrales à cycle combiné, on a fait des scénarios même si on n'avait pas la quantité seuil, parce qu'on se disait, il est arrivé beaucoup d'accidents, on va garder ce cas-là.

585 Ensuite, il y a l'ammoniac dix-neuf pour cent (19 %). La quantité seuil est d'environ neuf tonnes (9 t) pour une concentration supérieure à vingt pour cent (20 %). On l'a quand même regardé, parce qu'on a une bonne quantité, et on pourrait avoir des conséquences hors site.



590 Ensuite, on a de l'acide sulfurique, de l'hydroxyde de sodium, de l'hypochlorite de sodium.  
Il n'y a pas de quantité seuil qui a été déterminée pour ces composés-là, ces substances-là, donc  
on ne les a pas étudiés.

605 Regardons ensemble les zones maximales d'impacts pour les pires scénarios d'accidents  
impliquant un seul contenant. Donc pour ce qui est de la rupture complète de la conduite  
d'alimentation à gaz, s'il arrivait une telle rupture, il pourrait se développer un nuage de gaz, et s'il  
y avait une source d'ignition, ça pourrait résulter en explosion. Donc les zones d'impacts pour  
une explosion à six point neuf kPa (6,9 kPa), c'est deux cent quatre-vingt-quinze mètres (295 m).

600 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

kPa étant les kilopascals?

605 **PAR M. ROBERT A. AUGER:**

C'est ça, kilopascal. Donc six point neuf kilopascals (6,9 kPa), ça correspond, si ma  
mémoire est bonne, à une démolition partielle de bâtiment qui pourrait peut-être causer la mort  
des personnes qui se trouveraient à l'intérieur de ce bâtiment-là.

610 Ensuite, il y a un critère au point de vue radiation, donc l'incendie, à cinq kilowatts par  
mètre carré (5 kW/m<sup>2</sup>), ça correspond à une brûlure au second degré si on est exposé pendant  
une certaine période de temps. Si je me souviens bien, c'est environ une minute. Tous ces  
renseignements-là sont dans l'étude de toute façon sur les critères.

615 Ensuite, pour l'explosion d'un cylindre d'hydrogène, on parle d'une zone d'impacts pour  
l'explosion de vingt-cinq mètres (25 m), donc à l'intérieur de la centrale, comme on vous avait dit  
tout à l'heure.

620 Ensuite, il y a le réservoir d'ammoniac. Le réservoir d'ammoniac est endigué, donc s'il y a  
une rupture du réservoir, tous les contenus du réservoir seraient contenus dans la digue. Par  
contre, l'ammoniac va s'évaporer, va constituer un nuage toxique qui va se déplacer sous le vent  
et c'est ce nuage-là qu'on évalue en termes de ce qu'on appelle des ERPG, on va revenir sur la  
définition tout à l'heure. Ce sont des niveaux de sécurité définis par l'Agence des hygiénistes  
industriels américains pour diverses conditions de danger.

625 Pour le ERPG1, donc au-delà de cette zone-là, il n'y a pas de danger, deux mille deux  
cents mètres (2200 m).

630 Entre le ERPG2 et le ERPG1, c'est une zone pour laquelle il pourrait y avoir des effets sur  
la santé qui seraient réversibles. Donc on parle d'une zone de sept cent cinquante mètres  
(750 m). On reviendra tout à l'heure sur les zones, je vais vous les montrer.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

635 Est-ce que vous avez dit des impacts sur la santé qui seraient réversibles ou irréversibles?

**PAR M. ROBERT A. AUGER:**

640 On va revenir sur la définition.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

645 **PAR M. ROBERT A. AUGER:**

Tout à l'heure, ça va être plus facile à expliquer avec les zones.

650 Ensuite, comme on disait tout à l'heure, dans la Politique de gestion des risques, on dit, bon bien, ça, c'est notre scénario de base, qu'est-ce qu'on peut faire pour améliorer la situation! Dans le cas qui nous intéresse, on a développé un scénario qui tient compte de la présence d'un abri et de balles flottantes dans le bassin de rétention.

655 Qu'est-ce que ça fait, les balles flottantes, bien, ça empêche l'évaporation. Donc on peut réduire de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) l'évaporation de l'ammoniac et ainsi réduire beaucoup les zones de danger, comme vous le voyez. On va le voir tout à l'heure sur les cartes, ça va permettre de bien clarifier la situation.

660 On a évalué aussi l'explosion de plusieurs cylindres d'hydrogène, donc on s'est aperçu, bon, que ça pourrait faire une zone de danger de soixante-dix mètres (70 m). Si tous les cylindres explosent en même temps, c'est ce qu'on obtient.

665 Ça peut paraître peut-être – c'est pas linéaire, comme vous pouvez voir, il faut dire aussi que le modèle qu'on utilise ne permet pas de faire des explosions pour des quantités inférieures à un kilogramme (1 kg). Donc la zone de vingt-cinq mètres (25 m) que l'on indique ici, dans le fond, c'est pas un cylindre, mais c'est deux (2) cylindres. Ça correspondrait à deux (2) cylindres d'hydrogène.

670 On a évalué d'autres scénarios d'accidents, donc ce qu'on appelle des scénarios alternatifs, donc des scénarios qui sont peut-être plus proches de la réalité. Si on regarde la rupture partielle de la conduite d'alimentation de gaz naturel, bon, la zone pour l'explosion, c'est quarante-cinq mètres (45 m), l'incendie, c'est quarante mètres (40 m). C'est plus faible que ce qu'on voit tout à l'heure.

675 Qu'est-ce qui arrive si on a une explosion, si on avait une accumulation du gaz dans la  
chaudière de récupération? C'est une situation qui peut survenir vu qu'on a des brûleurs dans  
cette chaudière. Donc si cette chaudière explosait, on aurait une zone d'impacts de deux cent  
soixante mètres (260 m). Tantôt, on parlait de la chaudière modulaire, elle est beaucoup plus  
petite, donc on parle d'une zone d'impacts plus faible également, quatre-vingt-cinq mètres (85 m).

680 Et enfin, on s'est attardé au cas de la rupture de la conduite d'alimentation d'ammoniac et  
on a aussi ces rayons-là de l'ordre de sept cent cinq mètres (705 m) pour le ERPG1.

685 On va regarder ensemble au point de vue zone de danger sur une carte, qu'est-ce que ça  
donne! Alors je préfère prendre les définitions telles qu'on les a incluses dans l'étude d'impact,  
parce que ce sont de très longues définitions, et j'aimerais pas induire les gens en erreur. Vous  
me direz, je devrais la connaître par cœur, la définition, mais elle est longue, vous allez voir.

Bon, commençons par la zone ERPG1!

690 "ERPG1 correspond à la concentration maximale dans l'air sous laquelle presque tous les  
individus peuvent être exposés jusqu'à une heure sans qu'il y ait d'effets pour la santé autre que  
des effets mineurs et transitoires ou sans que ces individus perçoivent une odeur clairement  
définie."

695 Donc ce que ça veut dire, c'est qu'à l'extérieur de cette zone-là, il n'y a pas de danger.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

700 Alors peut-être pour les fins de la transcription, nous sommes sur la diapositive "Zone  
maximale d'impacts, rupture d'un réservoir d'ammoniac", et dans votre étude d'impact, est-ce que  
vous avez un numéro de figure?

**PAR M. ROBERT A. AUGER:**

705 Oui, certainement. Vous allez retrouver ça dans le volume 3 de l'addenda, l'annexe 7, et  
c'est la figure J.1.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

710 Merci.

**PAR M. ROBERT A. AUGER:**

715 On l'a divisée ici, pour les fins de la présentation, en deux (2) acétates. C'est la même  
figure, deux (2) acétates.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

720           Donc c'est le cercle bleu?

**PAR M. ROBERT A. AUGER:**

725           C'est le cercle bleu. Le cercle vert correspond à la zone ERPG2. Alors je vais vous en faire la lecture ici!

730           "C'est la concentration maximale dans l'air sous laquelle presque tous les individus peuvent être exposés jusqu'à une heure sans qu'il y ait d'effets sérieux ou irréversibles sur leur santé ou sans qu'ils éprouvent des symptômes qui pourraient les empêcher de se protéger."

735           Donc cette zone-là se retrouverait entre le cercle vert et le cercle bleu. Bon, pour les fins de l'analyse, on les présente par un cercle, mais tout à l'heure, je vous ai parlé d'un panache qui se développerait, donc le panache pourrait avoir une forme un peu comme un huitième de cercle sous le vent. Mais le vent pourrait venir de n'importe où pour un événement particulier, donc c'est mieux de montrer tout le cercle pour pouvoir voir toutes les zones d'impacts.

740           Donc ce qu'on voit ici, en tireté violet, ce sont les limites du Parc industriel de Bécancour. Donc la conclusion, c'est que le ERPG1 est complètement contenu à l'intérieur du parc industriel.

745           Maintenant, la zone rouge ici, la zone la plus dangereuse, le ERPG3.

745           "Le ERPG3 correspond à la concentration maximale dans l'air sous laquelle presque tous les individus peuvent être exposés jusqu'à une heure sans qu'il y ait d'effets sur la santé susceptibles de menacer leur vie."

750           Ce que ça veut dire, c'est qu'à l'intérieur de ce cercle rouge là, il pourrait y avoir chance de décès si vous êtes exposé pendant plus d'une heure à ces concentrations-là.

750           Par contre à l'extérieur, entre le cercle rouge et le cercle vert, il pourrait y avoir des effets irréversibles sur la santé si vous êtes exposé pendant plus d'une heure à ces concentrations-là.

755           Donc on a cherché les façons de réduire ces impacts-là et on sait que dans l'industrie, il existe ce qu'on appelle des balles flottantes, et on va vous montrer les résultats.

755           Donc c'est l'acétate qui est intitulé "Zone maximale d'impacts, rupture d'un réservoir d'ammoniac", disons, le réservoir muni d'un abri et avec des balles flottantes dans la digue de rétention. Donc vous voyez que le cercle bleu ici n'arrive plus même à l'autoroute ou à la route 132. On réussit à réduire les risques à une distance de six cent quatre-vingts mètres (680 m).

760 Et comme vous pouvez le voir aussi, le ERPG2 tombe peut-être à deux cent cinquante mètres (250 m), et le cercle du ERPG3 est quasiment contenu dans le périmètre de la centrale.

765 Donc si on résume les résultats! On n'aura pas de risques de blessures ou de dommages dans les zones habitées. Et dans le cas très improbable, bon, on n'a pas montré les zones d'explosion, mais c'est dans l'étude d'impact, vous allez trouver toutes les zones, il pourrait y avoir des débris qui pourraient être projetés sur la voie ferrée qui passe juste à côté de la centrale et aux limites des bâtiments principaux de Norsk-Hydro et de RHI Canada, les voisins immédiats de la centrale.

770 Enfin, juste peut-être un bref rappel des principaux équipements de protection. Dans la turbine et les chaudières de récupération, il va y avoir des détecteurs de chaleur et de gaz, des détecteurs de flamme, des valves d'arrêt d'urgence de l'alimentation en combustible quand il y a des problèmes. Il va y avoir des systèmes de protection des incendies avec du CO<sub>2</sub> pour l'enceinte de la turbine.

775 Pour les réservoirs d'ammoniac, comme on l'a vu tout à l'heure, cuvette de rétention, des balles flottantes dans la cuvette, le réservoir sera à l'intérieur d'un abri et aussi il y aura une aire de déchargement imperméable avec drainage vers la cuvette.

780 Souvent les accidents, là, on a imaginé les accidents catastrophiques en mettant la rupture d'un réservoir, mais les accidents les plus probables, ce sont les accidents qui pourraient survenir lors du transbordement de l'ammoniac du camion-citerne vers le réservoir. Ce sont les accidents les plus courants. Donc il y aura une aire de déchargement imperméable avec drainage vers la cuvette de rétention.

785 Au point de vue de la gestion des risques résiduels, les équipements vont être construits conformément aux codes industriels et gouvernementaux applicables; il y aura des programmes d'entretien, d'inspection périodique. Les employés seront formés sur les mesures de sécurité et il y aura une brigade d'intervention interne à la centrale.

790 Et enfin, TransCanada va contrôler les activités des entrepreneurs et des services externes qui pourraient être amenés à faire des travaux à la centrale.

795 Toute cette analyse de risques technologiques nous sert à nous préparer pour notre plan de mesures d'urgence. Donc le plan de mesures d'urgence, si on regarde brièvement le contenu, on va définir les objectifs et la portée.

800 On va définir quels sont les niveaux d'urgence à la centrale, un peu basés sur les scénarios catastrophiques ou de pires cas qu'on a réalisés. On va faire l'organisation de la brigade d'intervention et le rôle des intervenants à la centrale. On va établir des plans d'actions lors d'une situation d'urgence, donc à ce niveau-là, le ministère de la Sécurité publique demande

que l'on établisse des scénarios minute par minute, pour essayer de se préparer le mieux possible à une intervention d'urgence.

805            Enfin, on aura un plan d'évacuation de la centrale. On définira les points de rassemblement en cas d'accidents. Quelles sont les conditions pour une reprise des opérations qui va être sécuritaire s'il arrive un accident.

810            Et enfin, quels sont les mesures préventives et les équipements d'intervention qui sont disponibles à la centrale. Tout ça, ça doit être dans le plan de mesures d'urgence ainsi que les besoins de formation.

815            Naturellement, le plan de mesures d'urgence ne se fait pas en vase clos. TransCanada va le faire, elle va en discuter avec les intervenants du parc industriel, il y a un CMMI ici...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

                  Qu'est-ce que c'est un CMMI?

820            **PAR M. ROBERT A. AUGER:**

                  Je ne me rappelle jamais du code! Comité mixte municipal-entreprise.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

825            Donc comité mixte municipalité-industrie.

**PAR M. ROBERT A. AUGER:**

830            Et citoyens! Les citoyens sont impliqués dans la démarche.

                  Donc c'est un peu ce qu'on avait à présenter sur l'analyse des risques technologiques qu'on a réalisée sur la centrale de TCE.

835            **PAR LA PRÉSIDENTE:**

                  D'accord. Peut-être une précision! Dans votre étude d'impact dans le volume 1 j'imagine, page 7-29, je cite, vous dites:

840            "De plus, les conséquences sont évaluées selon les conditions météorologiques défavorables à la dispersion, soit une vitesse de vent de un virgule cinq mètres-seconde (1,5 m/s) et une stabilité atmosphérique F qui veut dire très stable."

845 Alors ma question, c'est: quelles sont les probabilités de ces conditions? Est-ce que vous les avez?

**PAR M. ROBERT A. AUGER:**

850 De l'ordre de un (1 %) à deux pour cent (2 %) par année. Mais ce sont les pires conditions, ce sont les conditions qui vont nous amener les plus grandes conséquences en termes de zones d'impacts.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

855 D'accord.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

860 Le plan d'intervention en cas de risques d'accidents, il serait constitué quand, il serait prêt quand?

**PAR M. ROBERT A. AUGER:**

865 On a déjà un programme, vous l'avez vu dans l'étude d'impact, il y a déjà un programme préliminaire qui est fait.

870 Moi, je dirais qu'il faut qu'il soit préparé quelques mois avant la mise en service de la centrale, pour qu'on puisse l'arrimer avec les intervenants avant le début des opérations. Ce serait le but de la manœuvre.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

Du côté des ministères, est-ce que l'approche qui est préconisée vous satisfait?

875 **PAR Mme DIANE GAGNON:**

Je vais céder la parole à madame Théberge qui est notre spécialiste en analyse de risques.

880 **PAR Mme MARIE-CLAUDE THÉBERGE:**

Au niveau de l'analyse de risques qui a été déposée, ça répond effectivement aux exigences du ministère de l'Environnement.

885 Pour ce qui est spécifiquement du plan d'urgences, effectivement, ce qui est demandé, c'est qu'un plan préliminaire soit déposé dans le cadre de l'étude d'impact.

890 Et pour ce qui est du plan final, on demande que ce soit, on demande généralement que ce soit réalisé, donc en collaboration avec les intervenants, donc oui les municipalités, dans ce cas-ci la Société du parc sera probablement impliquée aussi, et le ministère de l'Environnement, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de la Sécurité publique.

895 Donc ce sont soit les intervenants qui sont impliqués, et on demande que le plan d'urgence final soit déposé au ministère avant le début des opérations, mais que les relations avec les intervenants aient été faites à ce moment-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

900 Je ne me rappelle pas de l'avoir vu, mais peut-être que madame Wilson, est-ce que vous avez préparé un plan de mesures d'urgence pour la période de construction? Je ne l'ai pas vu dans l'étude d'impact, mais je ne sais pas si en questions additionnelles, vous avez présenté ça, non?

905 Alors je me retourne du côté du ministère de l'Environnement! Est-ce que ce sera requis, un plan de mesures d'urgence au moment de la période de construction, est-ce que c'est requis de la part du promoteur de le faire? Et quand doit-il être soumis?

**PAR Mme MARIE-CLAUDE THÉBERGE:**

910 Souvent on demande effectivement qu'un plan de mesures d'urgence soit préparé pour la période de construction, et on le demande pour le premier certificat d'autorisation. Donc si le projet est effectivement autorisé par le gouvernement, le ministère de l'Environnement doit par la suite délivrer des certificats d'autorisation en vertu de l'article 22, pour s'assurer que le projet est effectivement construit et éventuellement exploité conformément au décret par lequel le gouvernement a autorisé le projet.

915 Et le premier certificat d'autorisation qui est délivré porte généralement évidemment sur le début de la construction, et s'il y a lieu de demander un plan d'urgence au niveau de la construction, c'est à ce moment-là qu'on le demande. Et c'est souvent fait.

920 Il y a une question dans les "Questions et commentaires" qui a porté sur ça. Là, je ne retrouve pas la question, mais si je ne m'abuse, le promoteur avait indiqué qu'il pouvait déposer un tel plan.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

925 D'accord. Est-ce que ce plan doit être fait également en collégialité avec les mêmes intervenants que le plan des mesures d'urgence lors de l'exploitation?



**PAR Mme MARIE-CLAUDE THÉBERGE:**

930

Non. Au niveau du plan d'urgence, pour ce qui est de la construction, le plan de mesures d'urgence est généralement fait avec évidemment les intervenants qui auront à intervenir sur le chantier. Donc c'est une dynamique qui est très différente d'un plan de mesures d'urgence dans un contexte d'exploitation d'une industrie. C'est pas les mêmes problématiques qui sont

935

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va.

940

**PAR M. ROBERT A. AUGER:**

Donc pour compléter ce que madame Théberge a dit, il y avait la question 149 qui avait été posée. Vous allez retrouver en page 54 du volume 3 de l'addenda, et on dit là-dedans qu'avant le début des travaux, on doit faire un plan d'intervention complet en cas de déversement, qui va être soumis pour approbation au ministère de l'Environnement.

945

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

950

---

**LOUIS CHAREST**

955

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'inviterais maintenant monsieur Louis Charest. Bonsoir.

960

**PAR M. LOUIS CHAREST:**

Bonsoir. Une question de curiosité! Vous allez vendre la vapeur à Norsk-Hydro puis à Pioneer, la réduction de coûts pour ces deux (2) compagnies-là, on parle tu de cent mille dollars (100 000 \$), d'un million (1 M\$), de cinq millions (5 M\$) par année?

965

Ça ressemble à quoi la baisse de coûts pour ces deux (2) compagnies-là? Sans avoir un chiffre exact, là, l'ordre de grandeur.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

970

En fait, ces compagnies vont acheter de la vapeur.

**PAR M. LOUIS CHAREST:**

975 Oui, mais au lieu de la produire, ils vont l'acheter, ils vont avoir une réduction de coûts.  
Sans ça, si ça coûterait plus cher de l'acheter, ils ne l'achèteraient pas.

Le gain pour ces deux (2) compagnies-là, ça peut ressembler à quoi, là? Cent cinquante tonnes à l'heure (150 t/h) à comparer du coût que ça leur coûte aujourd'hui.

980 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

985 Je ne sais pas si TransCanada a l'information, mais on a Pioneer qui est ici. Ils ne sont pas obligés de donner la réponse, mais s'ils veulent la donner, je les invite à le faire, mais vous n'êtes pas obligé de le faire. Monsieur Durand.

J'imagine tout au moins, monsieur Durand, que vous ne faites pas une mauvaise affaire?

**PAR M. JEAN-PIERRE DURAND:**

990 Non. Normalement, ça va entraîner des économies. Le point, c'est que c'est quand même en référence au gaz naturel, donc c'est sûr qu'on espère que le prix du gaz naturel va rester assez stable. Mais ça entraîne des économies.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

995 Tandis que je vous ai au micro, dans la mesure où vous achetez maintenant la vapeur de TransCanada Energy, est-ce que vos installations, les installations actuelles qui étaient actionnées au mazout sont démantelées?

1000 **PAR M. JEAN-PIERRE DURAND:**

Les installations seront fermées mais ne seront pas démantelées tout de suite.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1005 Mais vous allez les fermer?

**PAR M. JEAN-PIERRE DURAND:**

1010 C'est ça. Elles ne seront pas opérées.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc il y aurait toujours possibilité à ce que vous les réutilisiez?

1015 **PAR M. JEAN-PIERRE DURAND:**

Bien, on ne peut pas les utiliser comme ça, j'ai indiqué qu'il y aura la chaudière électrique, chaudière à hydrogène, et on aura une chaudière mazout-gaz naturel qui pourra être utilisée pour des conditions bien spéciales.

1020

Les autres chaudières ne peuvent pas être utilisées, puisqu'il y a eu des échanges au niveau quand même des émissions de CO<sub>2</sub>, donc on ne pourra pas les utiliser.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1025

Merci. Monsieur Charest.

**PAR M. LOUIS CHAREST:**

1030

Bon, en tout cas! Ça fait qu'il y a des économies, j'espère que c'est substantiel.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1035

Monsieur Durand nous a bien dit que c'est sujet aux fluctuations du prix du gaz naturel aussi.

**PAR M. LOUIS CHAREST:**

1040

Ma deuxième question, c'est: hier, ils ont dit qu'il allait y avoir dans l'influent qui passe chez Norsk-Hydro, il allait y avoir des huiles et des graisses. D'où sortent ces huiles et ces graisses-là dans le procédé de TransCanada?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1045

Madame Wilson.

**PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:**

1050

Je demanderais à monsieur Auger de répondre à cette question.

**PAR M. ROBERT A. AUGER:**

1055

En fait, il ne devrait pas y en avoir. C'est des huiles de lubrification qui sont utilisées pour les différents équipements.

Donc c'est sûr qu'il peut y avoir quelques gouttes qui peuvent tomber à gauche et à droite, mais dans la centrale, la majeure partie des équipements va être, il va y avoir des pannes...

1060 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Des bassins de rétention?

1065 **PAR M. ROBERT A. AUGER:**

Des cuvettes de rétention sous les équipements. Donc en principe, on ne devrait pas en avoir.

1070 On a quand même, on fera du lavage de plancher dans la centrale, et tout ça, ça va être acheminé vers un séparateur d'huile et graisse qui va enlever les huiles et les graisses.

1075 Les performances de ces équipements-là sont de l'ordre de quinze milligrammes par litre (15 mg/l), donc c'est ce qui reste dans l'eau qui passe par le séparateur, et cette eau-là sera acheminée au bassin de rétention. C'est de là qu'elle viendrait.

**PAR M. LOUIS CHAREST:**

1080 Ça fait que normalement, l'effluent, ça va être comme de l'eau, c'est de l'eau de refroidissement du procédé, ça va être assez pur, là?

**PAR M. ROBERT A. AUGER:**

1085 Il y a plusieurs types d'eau dans la centrale. Il va y avoir l'étape de déminéralisation de l'eau, pour avoir de l'eau la plus pure possible dans les chaudières, pour éviter les accumulations de dépôt. Donc cette déminéralisation se fait avec des résines qu'il faut régénérer de temps à autre avec un acide et une base. Il faut le faire à tous les jours.

1090 Donc une fois, vous allez avoir une régénération basique, une autre fois, la fois suivante, ça va être une régénération acide. Donc ces eaux-là sont acheminées dans un réservoir de neutralisation. Donc on les neutralise à pH 7 avant de les rejeter dans l'eau. Donc ça, c'est un type d'eau qu'on va avoir.

1095 Il y aura aussi des eaux de purge de la tour de refroidissement. Donc la tour de refroidissement, l'eau va se réchauffer et, vous le savez peut-être, vous avez une piscine, il faut contrôler les algues, il faut contrôler les organismes, les microorganismes, donc on le fait avec une solution d'hypochlorite de sodium. Donc quand on injecte de l'hypochlorite de sodium, le ministère a comme politique qu'il faut déchlurer l'eau. Donc on va le faire avec du bisulfite de

sodium pour enlever le chlore résiduel dans l'eau. Donc cette eau-là finalement est traitée avant d'être rejetée au milieu récepteur.

1100

**PAR M. LOUIS CHAREST:**

Merci.

1105

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci monsieur Charest.

J'invite les citoyens à s'inscrire au registre!

1110

---

**JOHN BURCOMBE**

1115

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Burcombe l'a fait, alors je l'invite à nouveau!

1120

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Oui madame la Présidente, c'est la remarque du représentant de PCI qui m'a piqué la curiosité aussi, du fait qu'il mentionne que certaines bouilloires ne peuvent pas être utilisées à cause des échanges à l'égard de CO<sub>2</sub>. Alors qu'est-ce que ça veut dire, échanges avec qui, pour quelles raisons?

1125

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Durand, puis-je vous inviter à nouveau?

1130

**PAR M. JEAN-PIERRE DURAND:**

Actuellement, nous émettons du CO<sub>2</sub>. Quand nos bouilloires seront fermées, il n'y aura plus de CO<sub>2</sub>. Donc il y a eu un échange avec TCE qui va prendre ce crédit de CO<sub>2</sub>.

1135

Parce qu'il y a une réduction d'émissions de un million sept cent mille tonnes (1 700 000 t), je pense, un million cinq cent mille tonnes (1 500 000 t), donc pour nous, la partie de Pioneer est peut-être à peu près au-dessus de cent mille tonne (100 000 t) équivalent CO<sub>2</sub>, donc cet échange va être crédité.

1140 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc c'est TransCanada Energy qui va l'utiliser?

1145 **PAR M. JEAN-PIERRE DURAND:**

Qui va l'utiliser.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1150 Vous nous le confirmez, madame Wilson?

**PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:**

Oui, c'est confirmé.

1155

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Monsieur Burcombe.

1160 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Je ne sais pas si j'ai bien compris, c'est que PCI va prendre certaines quantités des gaz, d'émissions de TCE, c'est ça?

1165 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bien, c'est pas ce que j'ai compris. On va laisser parler monsieur Durand.

**PAR M. JEAN-PIERRE DURAND:**

1170

C'est parce qu'au niveau, puis ça vient un peu avec l'accord de Kyoto sur les gaz à effet de serre. Bon, chaque usine peut émettre du CO<sub>2</sub> comme actuellement, et après, dans le but de réduire les émissions et de les contrôler, donc on va être limité à un certain niveau, et on pourra échanger avec d'autres entreprises des quantités de CO<sub>2</sub>.

1175

Donc c'est ça que ça veut dire. Nous actuellement, on émet plus de cent mille tonnes (100 000 t) équivalent qu'on n'émettra pas plus tard, on l'échange, on le crédite à TCE.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1180

Mais en le créditant à TCE, c'est TCE qui bénéficie...

**PAR M. JEAN-PIERRE DURAND:**

1185           Exactement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1190           Ça fait partie de votre contrat?

**PAR M. JEAN-PIERRE DURAND:**

          C'est ça.

1195           **PAR LA PRÉSIDENTE:**

          C'est pas vous qui prenez les crédits, c'est la compagnie TransCanada Energy?

**PAR M. JEAN-PIERRE DURAND:**

1200           C'est ça.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

1205           Et ces échanges, ces crédits, ces débits-crédits sont contrôlés ou sont inscrits où? Qui a le contrôle de ça?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1210           Alors est-ce que vous avez l'information, monsieur Durand?

**PAR M. JEAN-PIERRE DURAND:**

1215           Bien nous, ce qu'on veut dire, c'est que nos bouilloires ne vont pas opérer, donc il n'y aura plus d'émissions à notre usine. C'est ça que l'on peut dire.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

1220           Est-ce qu'il y a un organisme qui contrôle toutes ces opérations? Est-ce que c'est reconnu ou encore, j'ai cru comprendre que c'est une possibilité qu'on aura ça, mais...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1225           Vous n'avez pas vu de décret ou de loi qui mettait en place un tel organisme.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

C'est ça, oui.

1230 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Gagnon.

1235 **PAR Mme DIANE GAGNON:**

Est-ce que vous pourriez me répéter la question s'il vous plaît?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1240 Oui. Alors on nous explique qu'il y a un échange de crédits au niveau des émissions de gaz à effet de serre, alors la question de monsieur Burcombe est à savoir: est-ce qu'il existe un organisme qui contrôle ces débits et crédits?

**PAR Mme DIANE GAGNON:**

1245 Je vais laisser la parole à monsieur Raymond, je crois qu'il est en mesure de répondre.

**PAR M. JEAN-CLAUDE RAYMOND:**

1250 Bonsoir madame la Présidente. Mon nom est Jean-Claude Raymond, je suis au Bureau des changements climatiques au ministère de l'Environnement du Québec.

1255 Récemment, il y a eu un accord entre l'Association internationale pour l'échange des droits d'émissions qui s'appelle IETA, il y a une entente avec le gouvernement du Canada pour mettre en place un système d'échange. C'est quand même au début de la mise en place de ce système, mais ça n'empêche pas les contrats entre deux (2) entreprises. Donc le système est en train de se mettre en place, et le Québec va être partie prenante de ce système.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1260 Et déjà les entreprises peuvent se partager ou s'échanger les crédits?

**PAR M. JEAN-CLAUDE RAYMOND:**

1265 Oui, c'est au niveau comme individuel. Il y en a dans d'autres domaines aussi, comme les NO<sub>x</sub> ou le SO<sub>2</sub> avec des entreprises américaines ou autres. Ça se fait sur une base, disons, de chaque entreprise pour l'instant.



**PAR LA COMMISSAIRE:**

1270

Donc est-ce que ça va être comptabilisé au niveau du Canada ou même de façon au niveau du Québec aussi également?

**PAR M. JEAN-CLAUDE RAYMOND:**

1275

À ce sujet-là justement, il y a eu des négociations avec le gouvernement canadien qui ont été entamées il y a quelques mois, en vue d'une entente bilatérale Québec-Canada pour la mise en œuvre du Protocole de Kyoto sur le territoire du Québec.

1280

Mais là, c'est seulement...

**PAR LA COMMISSAIRE:**

1285

C'est en cours de négociations?

**PAR M. JEAN-CLAUDE RAYMOND:**

1290

Oui. On est au début des négociations de l'entente bilatérale. Chaque province fait de même. D'ailleurs actuellement, il y a le Nunavut qui a déjà signé une entente et l'Île-du-Prince-Édouard, il y a une semaine ou deux (2).

**PAR LA COMMISSAIRE:**

1295

D'accord. Alors justement, prenons cet exemple-là! Est-ce que l'information est facilement accessible à ce moment-là, pour les citoyens, en ce qui a trait justement au bilan où on en est rendu dans l'atteinte des objectifs de Kyoto?

**PAR M. JEAN-CLAUDE RAYMOND:**

1300

À ce sujet, on a déposé un document, madame Gagnon, il y a une semaine, je crois, ou deux (2). Vous avez en primeur ici à cette commission, les émissions de 2001 qu'on a déposées, parce que ça a été comptabilisé, la fin de la comptabilisation s'est faite en octobre pour l'année 2001, et on peut aussi déjà, vous avez peut-être vu les résultats, on a déjà une baisse de trois pour cent (3 %) de 2000 à 2001 du total des émissions au Québec. Ce qui est déjà une bonne tendance.

1305

Donc on a atteint un plafond, on espère que ça va continuer en 2002, mais on n'a pas les chiffres encore.

1310

Donc déjà trois pour cent (3 %) de baisse entre 2000 et 2001, ce qui est déjà très bon, je pense.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

D'accord. Mais je reviens sur l'entente qui est intervenue avec l'Île-du-Prince-Édouard?

1315

**PAR M. JEAN-CLAUDE RAYMOND:**

Ah, cette entente-là!

1320

**PAR LA COMMISSAIRE:**

Oui, savez-vous si l'information, s'il y a un chapitre concernant l'information du public relativement au cheminement, au bilan annuel, tout ça?

1325

**PAR M. JEAN-CLAUDE RAYMOND:**

Ça, je ne peux pas vous dire spécifiquement. Évidemment, l'Île-du-Prince-Édouard n'a pas beaucoup d'émissions, beaucoup de trucs agricoles, dans le domaine agricole et quelques autres, mais c'est peut-être les ententes les plus faciles à faire. C'est pour ça que le Nunavut aussi, c'est déjà complété.

1330

Mais ça doit être public, l'entente, je crois, les termes, je ne suis pas certain.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

1335

D'accord. Alors vous ne savez pas si ça va être public, et s'il y a une dimension information continue du public concernant les bilans?

**PAR M. JEAN-CLAUDE RAYMOND:**

1340

Bien, les bilans annuels sont rendus publics. Chaque province, le Québec, ce que vous avez là, c'est rendu public. Mais on va avoir un document qui va être pareil à l'autre document qui vous a été déposé, qui est l'inventaire 1990-2000. On va avoir le même document dans quelques mois sur 1990-2001, avec tous les détails, les mêmes détails qu'il y a dans le document déposé. Mais là, on est au début, pour 2001, on a juste les grands titres.

1345

**PAR LA COMMISSAIRE:**

Mais l'enlèvement est à l'effet de rendre public des bilans annuels tout au moins?

1350

**PAR M. JEAN-CLAUDE RAYMOND:**

Oui, exactement. C'est sur le site Internet du ministère, l'inventaire complet de 90 à 2000. Et le 2001, ça va être dans quelques mois, là.

1355 **PAR LA COMMISSAIRE:**

D'accord.

1360 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Pour l'information du public, l'inventaire 90-2000, c'est le document DB-14, et les émissions de gaz à effet de serre par secteur d'activités, avec l'évolution entre 2000 et 2001, c'est le document DB-15.

1365 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

D'accord, merci.

1370 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

---

1375 **QUESTIONS PAR LA COMMISSION**

**PAR LA COMMISSAIRE:**

1380 Eh bien, puisqu'on en est sur les gaz à effet de serre, peut-être qu'on pourrait vous demander de faire, de reprendre de façon succincte l'information que vous nous avez livrée hier concernant votre bilan en termes de gaz à effet de serre?

**PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:**

1385 On a une petite présentation de quatre (4) acétates, juste pour faire le tout pour ce sujet-là.

1390 On va commencer par parler un peu de la politique de TransCanada qui est de développer des solutions innovatrices et économiques et viables pour répondre au défi des changements climatiques. On travaille très fort pour mettre en place ou améliorer des programmes de réduction des gaz à effet de serre chez TransCanada.

1395 Et même depuis huit (8) ans, TransCanada fait rapport volontairement de ses efforts de réduction dans le cadre du programme canadien qui s'appelle MVR Défi Climat inc., mesures volontaires et registre, et s'est méritée même à quatre (4) reprises le prix niveau Or de reconnaissance pour la qualité de ses bilans.

Nos programmes visent une efficacité sans cesse améliorée de notre performance en matière d'intensité d'émissions de gaz à effet de serre.

1400

Je donnerais la parole à Robert pour faire le bilan de notre projet.

**PAR M. ROBERT A. AUGER:**

1405

Alors on parle, le projet, on parle d'émissions nettes de l'ordre de un virgule cinquante-quatre millions de tonnes (1,54 Mt) de CO<sub>2</sub> équivalent par année. Ça représentera un virgule sept pour cent (1,7 %) des émissions du Québec en 2001 et zéro virgule deux pour cent (0,2 %) des émissions du Canada pour la même année.

1410

On rappelle les efforts pour minimiser les émissions de gaz à effet de serre! Le gaz naturel, bon, comme on l'a dit dans la présentation d'ouverture, c'est le combustible fossile qui a la plus faible teneur en carbone. Donc la centrale de cogénération aura un rendement élevé, de l'ordre de soixante (60 %) à soixante-deux pour cent (62 %). Et la fermeture des chaudières au mazout des clients vapeur va permettre disons de réduire leurs émissions de l'ordre de deux cent mille tonnes (200 000 t) de CO<sub>2</sub> par année.

1415

Juste en terminant, on a fait une comparaison des émissions de gaz à effet de serre par unité d'énergie produite en kilotonne par total. Donc évidemment, l'hydroélectricité est la meilleure des options, avec quinze kilotonnes par térawattheure (15 kt/TWh). La centrale de cogénération de Bécancour va être de l'ordre de trois cent quarante kilotonnes par térawattheure (340 kt/TWh) d'énergie, on parle d'énergie, donc vapeur, équivalent vapeur et électricité.

1420

Ensuite, bien, on s'aperçoit que la performance de la centrale sera environ deux (2) fois plus faible que celle d'une centrale au mazout et environ trois (3) fois plus faible que celle d'une centrale au charbon.

1425

Alors ça complétait ce qu'on avait à dire là-dessus.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

1430

Pouvez-vous garder le dernier histogramme s'il vous plaît!

Du côté du ministère de l'Environnement, pouvez-vous nous dire s'il y en a des productions à partir du charbon encore au Québec, et est-ce que c'est en voie de se transformer?

1435

**PAR M. JEAN-CLAUDE RAYMOND:**

Madame la Présidente, madame la Commissaire, il n'y a pas de production au Québec, je crois, avec du charbon. Sauf que dans le bilan d'Hydro-Québec, des fois on voit que l'électricité

1440 vendue, ça mentionne à partir du charbon, c'est parce que c'est de l'énergie achetée très très sporadiquement et très faiblement au Nouveau-Brunswick qui fonctionne au charbon.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

1445 On nous a dit que de toute façon, c'était des chaudières qui continuaient d'opérer, par exemple la nuit, puis c'est de l'énergie qui est achetée souvent...

**PAR M. JEAN-CLAUDE RAYMOND:**

1450 Oui, c'est très ponctuel je dirais.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

1455 C'est dans d'autres vies antérieures de commission qu'on m'a dit ça!

**PAR M. JEAN-CLAUDE RAYMOND:**

Oui, je me souviens, j'étais à cet endroit.

1460 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous en avez plusieurs à votre actif!

**PAR LA COMMISSAIRE:**

1465 Puis en ce qui concerne le mazout, est-ce qu'il y a des transformations?

**PAR M. JEAN-CLAUDE RAYMOND:**

1470 Au mazout, dans le bilan, dans l'inventaire, on voit depuis 1990, essentiellement c'est la centrale de Tracy et quelques autres petites centrales thermiques qu'on a nommées ce matin, puis elles sont très petites et utilisées en pointe comme ici pas loin, Gentilly. Les autres, c'est dans des lieux isolés, sur la Côte-Nord je crois ou dans l'Est du Québec.

1475 Mais essentiellement, les émissions mazout, c'est Tracy.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

D'accord.

1480

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Carbonneau, est-ce que c'est La Sitière aussi peut-être? Est-ce qu'elle est au mazout?

1485

**PAR M. RÉAL CARBONNEAU:**

Je l'ignore complètement.

1490

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

1495

Puisqu'on est au niveau des gaz à effet de serre, et qu'on vous a avec nous, pourriez-vous justement, concernant le document DB-15 qui porte le titre "Émissions des gaz à effet de serre par secteur d'activités au Québec 2001"...

1500

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est le comparatif 2000-2001.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

1505

... et puis d'autres informations que vous détenez, pouvez-vous nous situer où est-ce qu'on en est, le Québec, par rapport aux engagements de Kyoto?

**PAR M. JEAN-CLAUDE RAYMOND:**

1510

Madame la Commissaire, le Québec n'a pas d'engagement fixe comme le Canada qui s'est engagé à six pour cent (6 %), sauf que le Québec s'est toujours engagé publiquement, depuis facilement dix (10) ans, à faire sa juste part dans les réductions des émissions des gaz à effet de serre au Québec.

1515

Et la négociation qui vient d'être entamée il y a quelques semaines seulement avec le Canada pour l'entente bilatérale va tenir compte de tous ces facteurs-là, le domaine industriel par secteur ou par territoire, par nombre d'habitants, des choses comme ça.

1520

Donc on est au début du processus, on ne peut pas savoir le pourcentage réel de réduction au Québec.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

1525 D'accord. On est en train de négocier, le Québec, avec le Canada, pour établir quel serait le pourcentage qui serait attribué au Québec, compte tenu de son historique qui a justement un passé peut-être plus vert ou rose?

**PAR M. JEAN-CLAUDE RAYMOND:**

1530 Excusez, globalement, c'est qu'on est la moitié par habitant de la moyenne canadienne. Environ, j'ai pas le dernier chiffre 2001, mais c'est à peu près la moitié pour la moyenne canadienne.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

1535 Mais resituons-nous sans parler de pourcentage, puisque ce pourcentage-là est en négociation, mais par rapport à ce qu'on vivait, où on en était rendu en 1990, l'augmentation des émissions au Québec, elle est de quoi présentement? Pouvez-vous nous la présenter sommairement, pour que le public en bénéficie?

**PAR M. JEAN-CLAUDE RAYMOND:**

1545 Oui. Comme on le voit dans le même document, madame la Commissaire, c'est qu'on voit qu'en l'an 2001, il y a une baisse de cinq cent soixante mille tonnes (560 000 t) par rapport à 1990. Donc on a baissé de virgule soixante-cinq pour cent (,65 %) par rapport à 1990.

1550 Et à Rio, en 1992, le Canada et le Québec spécifiquement s'étaient engagés à stabiliser les émissions en l'an 2000 par rapport à 1990. Donc on a atteint notre cible, si on peut dire, quelques mois seulement après décembre 2000, donc peut-être dix (10) mois, neuf-dix (9-10) mois, c'est à peu près ça.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

1555 D'accord. Est-ce qu'il y a des mesures – bon, même si on a atteint notre cible, la cible qu'on s'était fixée, j'imagine qu'on veut toujours faire mieux pour protéger l'environnement – est-ce qu'il y a des mesures particulières que le Québec entend prendre pour aller au-delà des cibles qu'il s'est fixées, puis peut-être être leader dans ce domaine-là au Canada?

**PAR M. JEAN-CLAUDE RAYMOND:**

1560 Oui, justement. Là, on est arrivé pour l'an 2000, mais on vise aussi, nous, le Québec, peut-être pas six pour cent (6 %), mais c'est quelque chose qui se rapproche de six pour cent (6 %) sans doute.

1565 Mais dans le six pour cent (6 %), il y a peut-être des échanges de droit d'émissions avec  
d'autres, des pays en Afrique ou ailleurs dans le monde ou n'importe où aussi, mais on tend vers  
quand même une réduction, je ne veux pas mettre de chiffre ici, parce que c'est en cours, mais  
on est en train, le Bureau sur les changements climatiques est en train de préparer la stratégie  
québécoise sur les changements climatiques qui va être complétée quelque part à la fin de  
1570 l'hiver.

Et à ce sujet-là, bien, disons qu'on n'a pas de document à déposer, mais il va y avoir un  
chapitre sur l'énergie et sur le transport, et puis d'autres secteurs, l'agriculture.

1575 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Et concernant justement l'énergie, même si on ne peut pas révéler le contenu d'un  
document qui est en production, on le comprend, mais est-ce qu'il y aurait des spécificités  
concernant des limitations, par exemple, du développement énergétique dans certains types de  
1580 domaine, dans certaines filières?

**PAR M. JEAN-CLAUDE RAYMOND:**

Bien, il n'y a pas de limitation, mais c'est certain que pour le ministère de  
1585 l'Environnement...

**PAR LA COMMISSAIRE:**

D'objectifs plutôt!

1590

**PAR M. JEAN-CLAUDE RAYMOND:**

... pour les gaz à effet de serre, idéalement on commence par l'économie d'énergie. C'est la  
première chose à faire. C'est des kilowatts ou des mégawatts non produits, si on peut dire, en  
1595 réduisant par des économies d'énergie.

Et ce que disait cet après-midi monsieur de l'Agence de l'efficacité énergétique, c'est  
dans ce sens-là aussi. Et même le plan d'Hydro-Québec et de Gaz Métro, de réduction, c'est-à-  
dire d'économies d'énergie, c'est la première cible, si on peut dire.

1600

En deuxième lieu, il y a les énergies renouvelables, évidemment l'hydroélectricité, c'est  
vers ça qu'il faut aller. Donc le Québec est en train d'en faire, mais c'est assez long à mettre en  
place des réservoirs et des barrages et tout ça.

1605 Ensuite, il y a la biomasse, l'éolien, et c'est tout en cours. Il y a des mille mégawatts  
(1000 MW) pour l'éolien, excusez, il y a cent mégawatts (100 MW) pour la biomasse, des appels  
d'offre qu'il y a eus, et ensuite, j'y vais comme priorité, toujours en allant du mieux au pire si j'ose



1610 dire, et ensuite, c'est la cogénération qui est privilégiée si on ne peut pas du tout répondre à la demande avec les autres éléments comme j'ai dit tantôt, c'est la cogénération qui est privilégiée.

Et ensuite le thermique qui est le dernier sur la liste.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

1615 Merci pour votre témoignage.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1620 Alors nous allons faire une pause de dix (10) à quinze (15) minutes et on vous revient!  
On invite les citoyens à s'inscrire au registre, s'ils ont des questions à poser, c'est le temps de le faire, parce que si la tendance se maintient, l'audience publique va se terminer ce soir!

1625 \_\_\_\_\_  
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES  
\_\_\_\_\_

**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**QUESTIONS PAR LA COMMISSION**

1630

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Nous reprenons la séance!

1635

Peut-être avant de reprendre la discussion sur le projet, donner des informations aux citoyens. Donc la Commission terminera ses travaux ce soir, c'est-à-dire que la première partie de l'audience publique va se terminer ce soir, et nous reprendrons l'audience, c'est-à-dire la deuxième partie de l'audience, le 15 décembre prochain.

1640

Donc vous êtes invités à déposer vos mémoires à la Commission, peut-être déjà à signifier votre intention de le faire à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Renée Poliquin, le plus tôt possible et le mieux pour nous, parce que ça nous permet d'organiser la logistique de l'événement.

1645

Par ailleurs, tous ceux qui souhaitent déposer un mémoire à la Commission et le présenter à la Commission doivent le faire quatre (4) jours avant la séance, c'est-à-dire le 11 décembre. Alors au plus tard le 11 décembre, vos mémoires doivent être acheminés à madame Renée Poliquin.

1650

Par ailleurs, il est admis que les citoyens qui le souhaitent puissent présenter, faire une présentation verbale devant la Commission; il n'est pas nécessaire de rédiger un mémoire nécessairement. Ce qui compte pour nous et pour vous, c'est que vous puissiez vous exprimer sur le projet qui est proposé par TransCanada Energy Ltd. ici à Bécancour.

1655

Alors il faut par ailleurs, pour tous ceux qui souhaitent présenter un mémoire, réserver une période de temps, toujours auprès de madame Renée Poliquin qui est la coordonnatrice du secrétariat de la Commission; elle pourra vous indiquer quel est le temps qui vous est alloué et quel est le temps qui sera alloué à la Commission pour pouvoir échanger avec vous.

1660

Les gens qui souhaitent intervenir verbalement doivent également l'indiquer à madame Poliquin, parce qu'on réserve, on accorde vraiment du temps en deuxième partie à ceux qui se sont préalablement inscrits, que leur mémoire soit écrit ou qu'ils fassent une présentation tout simplement verbale devant la Commission.

1665

Donc je vous invite en grand nombre à le faire.

Alors on va poursuivre la séance de ce soir. Ma question, et j'invite les citoyens à s'inscrire, ma question s'adresse au ministère de l'Environnement.

1670 J'aimerais ça que le ministère nous résume les dernières ententes canado-américaines sur la qualité de l'air, puis également quel est le plan d'action interprovincial à cet égard?

**PAR Mme DIANE GAGNON:**

1675 OK. Alors pour le projet qui nous concerne ce soir, la partie de l'entente canado-américaine qui nous concerne est celle qui a pour but de réduire le mouvement transfrontalier des polluants qui causent le smog. Alors dans le cas présent, c'est-à-dire les oxydes d'azote.

1680 Alors l'annexe 3 de l'entente prévoit qu'en 2007, nous aurons l'obligation de plafonner les émissions d'oxyde d'azote à cinq kilotonnes (5 kt) pour toute la zone québécoise, la partie québécoise du corridor Québec-Windsor. Ça, c'est valable pour toutes les centrales thermiques qui utilisent des combustibles fossiles de capacité supérieure à vingt-cinq kilowatts (25 kW).

1685 Nous avons traduit au ministère de l'Environnement cette obligation-là par une norme de quatre ppm (4 ppm) d'oxyde d'azote pour les centrales thermiques, alors ce qui a fait en sorte que la compagnie a proposé l'installation d'un SCR.

1690 Pour nous, cette quantité maximum de cinq mille tonnes (5000 t), c'est un engagement pour 2007, il faut laisser une place suffisante pour toutes les centrales qui sont déjà existantes dans le corridor, ce qui veut dire Tracy où on a déjà deux mille cents tonnes (2100 t) qui sont accordées par année.

1695 Il y a d'autres centrales, La Sitière, Kingsey Falls, tout ça, ce qui veut dire que si on veut se laisser une marge suffisante pour être capable de vivre avec l'entente pendant vingt (20) ans, c'est important de respecter ce quatre ppm (4 ppm) en oxyde d'azote.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1700 Merci. Peut-être madame Journault sur la santé, et pour ce faire, j'inviterais le représentant du ministère de la Santé et des Services sociaux à s'avancer au micro!

Alors madame Journault, je vous laisse la parole!

**PAR LA COMMISSAIRE:**

1705 Simplement vous demander de façon générale comment vous percevez le projet par rapport à la qualité de l'air, son influence potentielle sur la santé publique puis l'état de situation actuelle, l'état de référence. Comment l'information aussi est donnée auprès des citoyens. Alors allez-y.

1710

**PAR M. SLAVKO SEBEZ:**

1715           Donc bonsoir madame la Présidente. Comme on a été informé hier soir par madame Trudel, l'analyse du ministère de l'Environnement qui a été faite au cours des dernières années a démontré que la qualité de l'air à Bécancour correspond à une zone rurale. Donc notre devoir, c'est de préserver cet environnement, parce que l'environnement peut causer un certain impact sur la santé des citoyens.

1720           Donc en santé publique, on est particulièrement intéressé pour certains polluants, surtout pour l'ozone qui provient d'une réaction chimique, qui provient d'une réaction photochimique entre les oxydes d'azote et composés organiques volatiles.

          Ensuite, nous sommes préoccupés par les particules.

1725           Si on regarde des émissions atmosphériques attribuées au projet de TransCanada, je me réfère surtout au volume 1, page 6-19, volume 3 page A2-31 dans laquelle ils ont présenté l'ensemble, les émissions de l'ensemble des entreprises du parc, ensuite TransCanada avec SCR, soustraction entraînée par la fermeture des chaudières PCI et Norsk-Hydro, on voit qu'il y a une diminution d'émissions des oxydes d'azote et dioxyde de soufre, mais cependant, on a une certaine augmentation de particules en suspension et composés organiques volatiles.

1730           Les émissions sont relativement limitées, environ huit pour cent (8 %) pour les particules, et deux point un pour cent (2,1 %) pour les composés organiques volatiles.

1735           Donc la réduction par le système de réduction catalytique va réduire les émissions d'oxyde d'azote, mais on va avoir une émission supplémentaire d'environ quarante (40 t) à cent (100 t) par an d'ammoniac.

1740           Ce qu'on regarde aussi, ce sont les composés organiques volatiles, on se réfère à la page A2-32 du volume 3. Certains composés organiques volatiles vont être émis par la centrale dont le benzène et HAP, hydrocarbure aromatique polycyclique, mais dans le même document, volume 2 page H3.1, l'exploitant dit que le B(a)P qui est un composant toxique de HAP représente zéro point six pour cent (0,6 %), donc ce sont des émissions assez limitées.

1745           **PAR LA COMMISSAIRE:**

          B(a)P?

**PAR M. SLAVKO SEBEZ:**

1750           Benzo(a)Pyrene, Benzo(a)Pyrene qui est cancérigène. Donc HAP serait, au niveau de la santé, HAP cause une pollution locale et régionale, que le benzène a un effet cancérigène,

surtout le Benzo(a)Pyrene, c'est le cancer du poumon et le cancer de la vessie. Mais concernant le risque, ils sont quand même très limités, ce qu'on peut voir dans les estimations d'étude.

1755

**PAR LA COMMISSAIRE:**

D'accord, mais ça vaut la peine quand même, pour le bénéfice des gens, de donner l'information concernant justement le Benzo(a)Pyrene.

1760

**PAR M. SLAVKO SEBEZ:**

Pour le Benzo(a)Pyrene, dans le document qui est présenté par TransCanada, ils disent, comme j'ai dit tantôt, c'est zéro point six pour cent (0,6 %) de toutes les émissions HAP qui correspondent à une partie de Benzo(a)Pyrene.

1765

D'autres composés organiques volatiles d'intérêt particulier pour la santé publique, c'est le benzène qui est cancérigène, inducteur de la leucémie. Quand même aussi les émissions de benzène sont assez limitées, c'est un irritant, mais c'est un produit qui est biodégradable, qui ne reste pas pendant longtemps dans l'environnement.

1770

Donc comme j'ai déjà dit, on est préoccupé par les particules, particulièrement les particules en suspension, surtout les plus fines qui sont de paramètre deux point cinq (2,5) microns qui se rendent plus profondément dans les poumons, qui peuvent causer une irritation des voies respiratoires, qui peuvent causer l'asthme, cancer du poumon, amplification des effets toxiques des autres polluants.

1775

Aussi, je veux souligner, dans le document du ministère de l'Environnement, quand même ils ont remarqué quelques dépassements de la norme horaire d'ozone à Bécancour. Ça diffère par les années, disons en 99, on avait vingt (20) dépassements de la norme d'ozone qui est d'environ quarante (40) par environ quatre-vingts ppb (80 ppb), mais en 2000 on avait juste trois (3) dépassements.

1780

Donc avec une augmentation de composés organiques volatiles et les particules, on pourrait supposer d'avoir quand même une certaine formation, ça dépend des conditions climatiques, de formation de smog, de formation d'ozone au sol qui va être certainement additionnées avec – il faut comprendre que les émissions locales, aux émissions locales s'ajoutent les émissions qui nous proviennent de chez nos voisins, des États-unis et du corridor, comme on a tantôt parlé de Windsor-Québec, de grandes agglomérations sur les Grands-Lacs et ainsi que de Montréal.

1785

1790

Donc lorsqu'on parle de formation d'ozone au sol, on se préoccupe parce que c'est un puissant irritant respiratoire, il peut causer l'inflammation de la partie de la paroi bronchique, augmentation de fréquences respiratoires, sensibilisation des bronches, il peut causer des allergies et augmentation de crises d'asthme.

1795

Donc en général, ce sont les conséquences sur la santé qui peuvent être engendrées par les différentes émissions de polluants atmosphériques.

1800 Il faut tenir compte qu'on a plusieurs études qu'on a faites sur le territoire de Bécancour qui ne permettent pas de prouver qu'il y a une augmentation de l'apparition de maladies liées aux polluants atmosphériques comparativement aux autres régions, à la statistique québécoise.

Si vous êtes satisfait avec cette réponse!

1805 **PAR LA COMMISSAIRE:**

D'accord. Concernant l'information, pouvez-vous nous donner votre évaluation du risque que ça pourrait représenter pour la santé?

1810 **PAR M. SLAVKO SEBEZ:**

1815 Les risques sont assez faibles, mais il faut prendre en considération qu'en fonction de quantités exprimées en tonne, annuelles, on ne peut pas prévoir quelles concentrations seront dans le fonctionnement de l'entreprise, donc il faut continuer la surveillance que le ministère de l'Environnement est déjà en train de faire, donc continuer de mesurer et d'échantillonner et de voir s'il y a un impact sur l'augmentation du niveau de concentration attribuable à certains polluants qui vont être émis par la centrale.

1820 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Êtes-vous consulté concernant justement les paramètres à vérifier et la localisation des stations d'échantillonnage?

1825 **PAR M. SLAVKO SEBEZ:**

1830 Les paramètres qui sont déjà échantillonnés, ça correspond aux données qu'on a besoin pour faire un suivi rapproché. Il faut mentionner aussi qu'il existe un programme Info-smog, c'est un programme qui a été entamé à Montréal, ça fait une douzaine d'années, le programme est élargi aux régions au sud du Québec, donc dans la région Mauricie-Centre-du-Québec, ça fait déjà deux (2) ans.

1835 Pendant la période estivale, la population est informée via un site Internet sur les conditions climatiques. S'il y a des journées où on prévoit des dépassements des normes concernant l'ozone au sol ou particules, la population est avisée pour prendre certaines mesures de protection.

Donc ce programme, c'est un programme conjoint avec le ministère de l'Environnement, Environnement Canada, Communauté urbaine de Montréal et Santé publique, Direction Santé publique régionale.

1840

**PAR LA COMMISSAIRE:**

Et peut-être la dernière question, est-ce que vous estimez que l'information vous est accessible suffisamment rapidement pour évaluer les conditions atmosphériques en général de qualité d'air?

1845

**PAR M. SLAVKO SEBEZ:**

Certainement, parce qu'on a une bonne collaboration avec le ministère de l'Environnement. Toutes les données nécessaires sont disponibles, même, comme madame Trudel et madame Gagnon ont rapporté, il y a des publications qui sont disponibles, non seulement pour les représentants des ministères, mais pour la population en entier.

1850

Le document de qualité de l'air à Bécancour est disponible sur Internet, n'importe qui pourrait aller voir les données statistiques.

1855

**PAR LA COMMISSAIRE:**

Merci.

1860

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci monsieur Sebez.

1865

---

**JOHN BURCOMBE**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1870

J'inviterais monsieur Burcombe s'il vous plaît.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

1875

Rebonsoir madame la Présidente. Suite à la présentation sur les gaz à effet de serre, j'ai consulté, je crois que c'est le tableau 3.9 qui fait le bilan, mais je me demande si on ne peut pas nous présenter quelque chose de plus détaillé.

Comment les émissions de CO<sub>2</sub> de PCI et Norsk-Hydro, comment elles ont été calculées?

1880 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous avez la référence au tableau, madame Wilson?

1885 **PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:**

Je demanderais à monsieur Auger de répondre.

**PAR M. ROBERT A. AUGER:**

1890 Oui, tel qu'on dit en bas de tableau, ce sont les émissions basées sur la consommation de carburants 2001. On a cette information-là, la quantité d'émissions de PCI et de Norsk-Hydro, on ne l'a pas ici, mais on pourra vous la faire parvenir.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1895

Ça va.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

1900 Alors est-ce qu'il faut comprendre que c'est la consommation 2001 était typique, parce que c'était mentionné qu'on peut choisir le combustible en termes de prix, est-ce que vous pensez que le "mix" qu'on peut dire de combustible en 2001 était typique, est-ce qu'il y a une certaine marge d'erreur dans les calculs?

1905 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous comprenez la question, monsieur Auger?

**PAR M. ROBERT A. AUGER:**

1910

Oui. C'est une consommation typique. Depuis que PCI utilise seulement du mazout, c'est typique des opérations actuelles.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

1915

Alors dans ce tableau-ci, c'est indiqué pour TransCanada sans SCR, sans système catalytique, alors est-ce qu'on aura une révision pour tenir compte de ça?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1920

Monsieur Auger.



**PAR M. ROBERT A. AUGER:**

1925           Ça va être les mêmes chiffres au point de vue des gaz à effet de serre, il n'y a pas vraiment de différences.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

1930           Mais il y a des changements dans le NO<sub>x</sub>, dans le N<sub>2</sub>O?

**PAR M. ROBERT A. AUGER:**

1935           On parle des gaz à effet de serre, donc on va brûler la même quantité de carburants pour le même "output" électrique et de vapeur, que ce soit avec et sans SCR.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1940           Donc où sont les changements avec l'utilisation de SCR?

**PAR M. ROBERT A. AUGER:**

1945           Donc on rappelle les changements se font au niveau des oxydes d'azote. On pourrait reprendre, peut-être que Didier pourrait projeter le tableau 3.6 où on voit les différences, dans le tableau 3.6 de l'étude d'impact.

1950           Donc ce qu'on voit, c'est que le monoxyde de carbone, ça va rester la même chose. Les oxydes d'azote sont réduits. On a une légère augmentation des matières particulaires de l'ordre de vingt tonnes (20 t) par année. On oxyde un petit peu l'oxyde de soufre, donc on aura une diminution du SO<sub>2</sub>, par contre celui-ci va être oxydé sous forme de H<sub>2</sub>SO<sub>4</sub>, donc c'est un acide sulfurique qui va se retrouver avec le SCR et enfin, pour les composés organiques volatiles, c'est la même chose. Les composés organiques totaux, c'est la même chose.

1955           L'ammoniac, naturellement, parce qu'on utilise l'ammoniac, il y aura un faible dégagement d'ammoniac. Lorsque le catalyseur est neuf, on parle de quarante tonnes (40 t) par année et quand il est rendu à la fin de sa vie utile, ce sera de l'ordre de cent tonnes (100 t) par année.

              Mais il n'y a pas de différence au point de vue des gaz à effet de serre.

1960           **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

              Si on revient au tableau 3.9 où dans le bilan de gaz à effet de serre, il y a une certaine proportion qui vient des oxydes d'azote, est-ce que ce chiffre ne sera pas changé?

1965 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous pourriez le projeter à l'écran également?

1970 **PAR M. ROBERT A. AUGER:**

C'est le tableau 3.9. Donc effectivement, le projet avec SCR va permettre une réduction des oxydes d'azote, parce que là, la colonne ici, c'est sans système de réduction catalytique, donc tout ce bilan changerait pour plusieurs des contaminants.

1975 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Mais le quatorze mille deux cents (14 200) dans le bilan de CO<sub>2</sub> équivalent, ça ne changerait pas non plus?

1980 **PAR M. ROBERT A. AUGER:**

1985 Ça, c'est une belle question. Le protoxyde d'azote est considéré comme un gaz à effet de serre. On a vérifié auprès de GE, ils n'ont pas de données pour les émissions de N<sub>2</sub>O, donc on est obligé de fonctionner à partir des données, des banques de données AP-42, c'est ce qu'on marque ici, AP-42, c'est une banque de données sur les émissions de diverses activités industrielles.

1990 Donc ce sont des données réalistes sur l'industrie en question. Donc on n'a pas de données particulières, si on a un SCR, est-ce que ça va être réduit ou non, on ne le sait pas.

Donc on peut considérer ça comme un pire cas.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1995 Excusez-moi, on peut considérer ça comme quoi?

**PAR M. ROBERT A. AUGER:**

2000 C'est-à-dire pire cas dans le sens que c'est sans SCR, c'est sûrement le résultat qu'on a là. Avec SCR, est-ce que ça va réduire ou non, moi, je prendrais l'approche prudente, je n'ai pas de données, alors je considère que ça va être la même chose.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2005 Monsieur Burcombe.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

2010 D'accord. Alors concernant l'ammoniac, lors de la consultation publique en juin, on fait mention qu'il y aurait le transport par camion de quinze mètres cubes ( $15 \text{ m}^3$ ) par semaine, ça veut dire trois (3) à quatre (4) livraisons par mois, tandis que dans le chapitre sur le risque, sur le A7-2, on mentionne qu'il y a quarante (40) fois mètres cubes par semaine, environ deux (2) livraisons par semaine. Alors lequel est correct?

2015 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'ai remarqué que dans cette analyse de risques, on avait des informations différentes par rapport au projet. Il y a peut-être eu des corrections qui ont été faites?

2020 **PAR M. ROBERT A. AUGER:**

C'est pas vraiment une correction, c'est plutôt un changement au point de vue de la conception du projet, si on peut dire.

2025 Donc au début, TransCanada pensait utiliser un ammoniac à plus forte concentration, de l'ordre de trente-huit pour cent (38 %), donc c'est ce qui justifie le fait qu'il y avait moins de livraison à la centrale.

2030 Mais par contre, ce qui est à peu près une pratique généralisée maintenant dans l'industrie, c'est d'utiliser de l'ammoniac à dix-neuf pour cent (19 %), donc moins concentré, parce qu'il pose moins de risques que l'ammoniac trente-huit pour cent (38 %).

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2035 Donc quel est le bon chiffre, c'est celui qui apparaît?

**PAR M. ROBERT A. AUGER:**

2040 C'est celui qui apparaît dans le volume 3. Le volume 3, le quarante-trois mètres cubes ( $43 \text{ m}^3$ ) que monsieur Burcombe a cité est le bon chiffre.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

2045 A7-2.

**PAR M. ROBERT A. AUGER:**

C'est ça. Quarante-trois mètres cubes ( $43 \text{ m}^3$ ) par semaine, donc on parle de transport d'environ deux (2) camions-citernes par semaine.

2050 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça répond à votre question? Mais vous pouvez continuer, vous êtes le seul.

2055 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

C'est toujours sur l'ammoniac. Est-ce qu'on a considéré la possibilité de faire des livraisons par rail plutôt que par camion, et c'est quoi le risque comparatif de transport des deux (2) modes?

2060 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Auger.

2065 **PAR M. ROBERT A. AUGER:**

Habituellement, l'ammoniac est livré par camion-citerne de vingt-cinq mètres cubes (25 m<sup>3</sup>). Est-ce que c'est possible par train, je ne sais pas, je ne pourrais pas vous dire. C'est vraiment la pratique dans le domaine.

2070 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

D'accord.

2075 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Et la deuxième partie de la question de monsieur Burcombe était quels sont les risques associés justement au transport, c'est ça monsieur Burcombe?

2080 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Oui, si c'est pas la pratique, je ne sais s'il y a des chiffres là-dessus.

2085 **PAR M. ROBERT A. AUGER:**

De quels chiffres on parle?

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

2090 En comparaison du risque de transport par rail par rapport au transport par camion. Risques de déversement ou de problèmes lors du transport.

**PAR M. ROBERT A. AUGER:**

2095

Je n'ai pas cette information-là quant à l'ammoniac, je ne pense pas que ça existe, là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais ce que vous dites, c'est que la pratique est qu'on transporte par camion?

2100

**PAR M. ROBERT A. AUGER:**

C'est ça, oui.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

2105

Environnement Québec, vous avez une section Urgence-Environnement, est-ce qu'il y a eu des déversements liés au transport d'ammoniac, des accidents qui ont été répertoriés dans les dernières années?

2110

Si vous n'avez pas l'information, vous pourriez vérifier?

**PAR Mme MARIE-CLAUDE THÉBERGE:**

2115

J'ai pas l'information en main, je pourrai effectivement faire quelques vérifications et essayer de vous trouver l'information là-dessus.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2120

Et nous la transmettre.

**PAR Mme MARIE-CLAUDE THÉBERGE:**

Oui.

2125

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Avez-vous d'autres questions, monsieur Burcombe?

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

2130

Oui, j'ai un autre point sur la sélection du site. Au début, on a parlé de deux (2) sites, mais finalement...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2135

On a retenu le site numéro 6.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

2140

Il y aura seulement un site qui est considéré, est-ce que c'est un choix définitif? Parce que je vois que TransCanada a déjà acheté le terrain, je crois, alors est-ce qu'il y a des raisons pourquoi ils ont abandonné la considération de l'autre site?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2145

Madame Wilson.

**PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:**

2150

Oui, je demanderais à Robert de répondre à cette question.

**PAR M. ROBERT A. AUGER:**

2155

Je demanderais qu'on projette le tableau 2.3. Mais effectivement, le terrain est acheté par TransCanada. Et c'était un des jalons dans le contrat avec Hydro-Québec. Il y a des dates cibles, il y a des jalons pour différentes sections qui doivent être prises, donc il fallait que le terrain soit acheté à une certaine date, c'est pour ça qu'il a été acheté.

2160

Donc le site 6 est le site qui est tel que celui envisagé à l'heure actuelle, tandis que le site Norsk-Hydro, si on se souvient, est le site au nord de la centrale, de l'usine de Norsk-Hydro.

2165

Donc la première différence, c'est que dans le site 6, il y a moins de forêt en régénération que dans le site de Norsk-Hydro. Le site de Norsk-Hydro, le sol est vraiment très humide, il y a une élévation du terrain de un (1 m) à un point trois mètre (1,3 m) sous le niveau du site 6, et même sous le niveau des routes environnantes.

2170

Lorsqu'on a envoyé un biologiste faire le recensement des plantes pour voir s'il y avait des plantes rares et menacées, ils ont trouvé l'Élyme des rivages au site de Norsk-Hydro qui est une espèce désignée rare au niveau provincial.

Donc au point de vue de la perte biologique ou le potentiel biologique, vu qu'il y avait de la forêt sur le site de Norsk-Hydro, qu'il y avait l'Élyme des rivages, on a qualifié le potentiel biologique de moyen comparé à un potentiel faible pour le site choisi.

2175 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que ça répond à votre question?

2180 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

D'accord, oui, merci. Il y avait la question pour l'Agence d'efficacité énergétique concernant l'amélioration des normes pour la performance de l'enveloppe des bâtiments, j'aimerais connaître s'il y a un échéancier pour l'amélioration des normes, et est-ce qu'on va en particulier appliquer la norme NovoClimat à des nouvelles habitations, est-ce que c'est prévu d'être fait prochainement? Ça, c'est une question en suspens, en fait!

2185 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

On va prendre cette question en note, parce qu'ils ont quitté, les gens de l'Agence de l'efficacité énergétique, et on va se charger de trouver l'information.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Et il y a aussi des questions pour la Régie de l'énergie.

2195

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Également. Je vous ai dit hier, et je tiens mon engagement qu'on transmettrait ces questions-là à la Régie et on tenterait d'obtenir la réponse.

2200

Vous savez, pour le bénéfice de tout le monde, que la Commission juge toujours de la pertinence de la question avant de la transmettre à l'organisme. On fera ce travail et on se chargera de transmettre les questions qui nous apparaissent pertinentes en regard de ce projet.

2205 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

En particulier concernant leurs critères environnementaux qui sont appliqués à la sélection de projets.

2210 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

En fait, la remarque qui était soulevée, un point qui était soulevé dans la requête du Regroupement national des conseillers régionaux de l'environnement, d'accord.

2215 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2220 Mais vous allez nous transmettre vos questions?

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

2225 Oui, je ne sais pas si c'est des choses plus spécifiques que ça...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est celles-là particulièrement?

2230 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

C'est la question soulevée par le RNCREQ, en fait.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2235 Parfait. C'est tout pour vos questions, monsieur Burcombe?

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

2240 Oui.

---

**QUESTIONS PAR LA COMMISSION**

2245 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Parce qu'on va aborder un dernier point, j'invite encore les citoyens à s'inscrire, je vous donne dix (10) minutes. Donc à neuf heures et demie (9 h ½), je ferme le registre.

2250 Le dernier point que j'aimerais aborder, c'est le climat sonore, et j'aimerais que TransCanada Energy nous fasse un peu le projet des répercussions de son projet sur le climat sonore de la zone d'étude.

2255 **PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:**

Madame la Présidente, je demanderais à monsieur Claude Chamberland de faire la présentation.



2260 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonsoir monsieur Chamberland.

2265 **PAR M. CLAUDE CHAMBERLAND:**

Bonsoir madame la Présidente, bonsoir à tous. Donc j'aimerais s'il vous plaît avoir la présentation!

2270 Donc je vais prendre quelques instants en premier pour présenter quelques notions de base qui seront utiles à la présentation des résultats qui viendront par la suite, où on parlera de l'impact en période de construction et de l'impact en période exploitation et par la suite, un bilan de tous ces impacts.

2275 Donc la première distinction que j'aimerais faire, c'est la notion de son et de bruit. Le son, c'est tout ce qu'on entend, les voix, les musiques, les animaux, les équipements, alors que le bruit, c'est un son qui est désagréable selon le contexte et selon l'individu. Donc un son peut être agréable pour une personne et peut être un bruit pour une autre personne. Donc il y a toujours la notion de bruit et de désagréable qui sont associés.

2280 Vous avez ici une présentation d'une échelle. Le son, on le mesure normalement en décibel. On parle de décibels pondérés A qu'on appelle dBA communément qui sont une représentation ou une évaluation de la perception que les gens font d'un niveau sonore.

2285 On a ici quelques exemples sur l'échelle. Vous avez ici en bas, typiquement, dans une chambre à coucher, on retrouve des niveaux de l'ordre de vingt-cinq (25 dBA) à trente décibels A (30 dBA).

2290 Un petit peu plus haut, vous avez le niveau sonore qui sera généré lors de l'exploitation de la centrale qui est de l'ordre de quarante décibels (40 dBA) aux résidences les plus proches de la centrale. Et si on monte, on peut voir ici un groupe de personnes qui conversent entre elles, on parle d'un niveau de l'ordre de soixante décibels pondérés A (60 dBA).

2295 Et toujours en montant le long d'une artère achalandée, dans une grande ville, on parle d'un niveau de quatre-vingt-cinq (85 dBA). Un groupe rock, cent dB (100 dBA) et tout près d'un aéroport, on parle de niveaux qui peuvent atteindre des seuils de la douleur qui sont de cent vingt (120 dBA), cent trente (130 dBA), cent quarante décibels (140 dBA).

2300 Ce qui nous intéresse ici plus particulièrement, c'est la notion d'impact ou de changement de niveaux sonores. Donc on peut voir ici dans l'acétate une échelle centrale qui montre l'augmentation de zéro (0 dBA), trois (3 dBA), cinq (5 dBA), dix (10 dBA), quinze (15 dBA) et vingt décibels (20 dBA) de niveau sonore. Du côté gauche, la sensation ou la perception et du côté droit, la perturbation qu'on utilise dans l'évaluation de l'impact.

2305 Donc typiquement, on peut dire que lorsque le niveau sonore d'un son augmente de trois décibels (3 dBA), généralement ça va passer inaperçu pour les gens en moyenne. Lorsque les niveaux augmentent de l'ordre de cinq (5 dBA) à dix décibels (10 dBA), la majorité des gens vont vous dire que ça leur a semblé deux (2) fois plus fort.

2310 Donc la notion où une augmentation de cinq décibels (5 dBA) est une augmentation ou un seuil qu'on peut dire qui est significatif. De cette manière-là, on qualifie généralement l'impact sonore par seuil d'augmentation de cinq décibels (5 dBA).

2315 Donc de zéro (0 dBA) à cinq (5 dBA), on aura un impact qui sera faible, de cinq (5 dBA) à dix (10 dBA) un impact moyen, de dix (10 dBA) à quinze (15 dBA) un impact fort, quinze (15 dBA) et plus, un impact très fort.

L'acétate que l'on voit maintenant, c'est le niveau sonore prévu lors de la construction. Elle est extraite de la figure 8 du volume 2 de l'étude d'impact.

2320 Pour se situer ici au centre, le carré rouge, vous avez le site prévu de la centrale, et les lignes qui entourent ici, ce sont les niveaux sonores prévus pendant la période du chantier de construction qui se fera principalement de jour entre sept heures (7 h) et dix-neuf heures (19 h).

2325 Les critères au ministère de l'Environnement sont de cinquante-cinq décibels (55 dBA) pour la période de jour. On peut voir ici sur l'acétate que la ligne de cinquante-cinq (55 dBA) est quand même relativement proche de l'usine; elle se rend à peu près jusqu'à la 30, la 132 du côté sud et n'atteint pas les zones habitées ou les résidences les plus proches.

2330 Quand on va voir maintenant les résidences les plus proches qui sont situées ici du côté est vers la centrale Gentilly, le point 1, le point 2 ici au sud qui est sur Louis-Riel, le point 3, on peut voir que les niveaux sont nettement inférieurs aux critères et seront du même ordre de grandeur que le niveau sonore ambiant qui est existant actuellement sur le site.

2335 Il y a eu une campagne de relevés sonores pour mesurer et qualifier le niveau sonore ambiant aux résidences les plus proches. Qu'est-ce qu'on a vu, c'est que le climat sonore ambiant est contrôlé par deux (2) sources principales, une étant la circulation des véhicules automobiles sur la 132 et la 30 qui est une source majeure dans le secteur et aussi d'autres bruits additionnels provenant des diverses usines dans le parc industriel.

2340 Le prochain acétate présente le niveau sonore projeté lors de l'exploitation de la centrale. Il est tiré de la figure 10 du volume 2 encore là de l'étude d'impact.

2345 Alors on peut voir encore une fois ici au centre, le petit carré rouge qui représente le site et les lignes autour de ce carré qui donnent une évaluation du niveau sonore projeté lors de la phase exploitation, donc celle qui va durer le plus longtemps.

2350 Pour ce qui est des résidences les plus proches, donc ici au point 2 qui est une résidence isolée sur Louis-Riel, ici au point 3, puis au point 4 à Bécancour, on voit que les niveaux sonores projetés sont de l'ordre de quarante décibels (40 dBA) ou même un petit peu inférieurs à Bécancour qui sont encore là équivalents aux niveaux sonores ambiants mesurés ou qu'est-ce qui existe actuellement. Donc on prévoit des augmentations au niveau sonore qui seront faibles, inférieures à trois décibels (3 dBA), et un impact sonore qui sera faible.

2355 Pour faire un bilan rapide des impacts qui sont appréhendés, donc le chantier aura des activités principalement de jour...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2360 Juste une question avant qu'on passe à ça! Est-ce que ces projections tiennent compte des mesures d'atténuation proposées?

Quelles sont les hypothèses de base par rapport à vos projections de décibels?

**PAR M. CLAUDE CHAMBERLAND:**

2365 Dans l'étude d'impact, il y a eu deux (2) courbes de présentées, soit la figure 9 qui était sans mesure d'atténuation, donc qui serait une centrale de base sans aucune mesure extraordinaire ou sans mesure additionnelle d'atténuation.

2370 Alors que cette courbe-ci que vous voyez sur la projection inclut des mesures d'atténuation pour sept décibels (7 dBA), sept (7) dBA, pour se conformer aux exigences du ministère de l'Environnement.

2375 L'exigence la plus critique dans ce cas-ci sera d'atteindre un niveau de soixante-dix décibels (70 dBA) à la limite de propriété même de la propriété de TransCanada Energy.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

2380 Justement concernant ce sept (7) dBA que vous comptez réduire par la mise en place de mesures d'atténuation, pouvez-vous nous expliquer quels genres de mesures qui vont être mis en place, et ces mesures-là ont-elles déjà été expérimentées ailleurs avec des résultats probants?

**PAR M. CLAUDE CHAMBERLAND:**

2385 Oui. Les deux (2) sources principales de bruits d'une centrale de cogénération sont l'échappement des gaz de combustion à la sortie de la chaudière de récupération. Et dans ce cas-ci, ce sera aussi les tours de refroidissement qui sont la deuxième source principale.

2390 Donc pour atteindre l'objectif de réduction de sept décibels (7 dBA), il faut réduire le bruit de l'échappement des cheminées de six dB (6 dB) et le bruit des tours de refroidissement de sept décibels (7 dB).

2395 Ça peut se faire par techniques de réductions de bruits conventionnelles qui sont utilisées sur d'autres projets. Pour les cheminées, ça consiste à mettre un silencieux dans la cheminée; le silencieux pourrait aussi être mis dans la chaudière de récupération. Donc il y a plusieurs endroits possibles où on peut le mettre.

2400 Et pour les tours de refroidissement, ça consiste à premièrement améliorer la sélection de l'équipement en allant vers des ventilateurs à bruit réduit. On peut aussi mettre des silencieux à même la tour ou on peut aussi faire des écrans sonores sur certaines parties des tours de refroidissement.

2405 C'est des techniques conventionnelles qui sont utilisées sur d'autres projets et qui permettent d'atteindre les objectifs de réduction proposés.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

2410 Du côté de l'Environnement, avez-vous des commentaires sur l'information qui vient de nous être fournie?

**PAR Mme DIANE GAGNON:**

2415 Non, j'ai pas de commentaire à ajouter. De toute façon, de mon côté, j'ai déposé déjà ce qui nous sert de guide, c'est-à-dire la Directive 98-01, et puis ce qu'on applique aussi en phase de construction.

2420 La seule note qui figurait au dossier puis qui a été rendue publique, c'était dans l'avis de recevabilité de monsieur Mario Dessureault qui est notre spécialiste en bruit qui précisait bien que malgré ce qu'on appelle la note d'instruction 98-01 qui spécifie des niveaux de bruit pour les différentes zones industrielles et tout ça, que pour les points P2 et P3 qui sont des zones résidentielles, on pourrait exiger que ce soit plus restrictif, si on peut dire. Parce que vu que ce sont des résidences en milieu industriel, ça ne veut pas dire qu'on va leur imposer des normes, comment je pourrais dire, on pourrait être plus restrictif, c'est-à-dire, que ce que permet une zone industrielle.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

2430 D'accord. Et à ce moment-là, est-ce que les mesures d'atténuation seraient demandées à la source ou ce serait des mesures correctrices aux résidences?

**PAR Mme DIANE GAGNON:**

2435 Je vais vous répondre que nous allons procéder à l'analyse du projet selon les critères qui ont été déposés, et puis notre spécialiste aura à vérifier les mesures proposées et à s'assurer qu'elles sont conformes à nos exigences, et puis que le maximum est fait de ce côté-là.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

2440 D'accord. Mais seulement en termes de principes, est-ce que vous préconisez d'abord une réduction à la source ou plutôt des corrections au niveau des récepteurs, des résidences qui sont impactées?

2445 Est-ce que vous avez une position de principe ou si c'est des questions qui se négocient du cas à cas?

**PAR Mme DIANE GAGNON:**

2450 Écoutez, il n'y a pas d'orientation précise. Je pense que pour chaque projet, on évalue la situation et on détermine, lors de l'analyse, quelles sont les mesures les meilleures pour s'assurer que les critères de bruit sont respectés et il y a souvent un suivi qui peut être demandé aussi, si jamais on a des craintes spéciales propres à un point en particulier. On pourrait avoir des mesures de suivi aussi qui sont effectuées, des vérifications une fois l'entreprise en exploitation.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

2455 Merci. Je reviendrais de votre côté, la table du promoteur!

2460 Vous avez parlé plus tôt d'exemples déjà de mesures d'atténuation qui ont été apportées à des tours de refroidissement ou cheminées, est-ce que vous en avez des cas précis à porter à notre attention?

**PAR M. CLAUDE CHAMBERLAND:**

2465 J'ai pas de nom, de cas précis. Par contre, ce sont des technologies offertes par les manufacturiers de ces équipements-là.

2470 Assez souvent, on ne peut pas voir ces mesures d'atténuation. Si vous prenez l'exemple d'une tour de refroidissement, le fait de sélectionner un ventilateur qui tournera plus lentement et fera moins de bruit, quand on passe à côté d'une tour, on n'y voit rien mais elle est effectivement moins bruyante.

Dans le cas des silencieux, normalement c'est une composante qui est intégrée à la conception de la cheminée et encore là, la cheminée sera moins bruyante, et en termes de visuel, on n'y voit absolument rien.

2475

C'est des technologies courantes qu'on utilise comme mesures d'atténuation.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2480

Merci.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

2485

Peut-être une dernière sur cet élément-là! Une fois les mesures mises en place, les mesures d'atténuation sélectionnées et intégrées dans le concept de l'industrie, advenant que le suivi démontrait qu'il y a un dépassement, le milieu ne réagit pas comme vous l'aviez prévu dans vos modèles, est-ce qu'il y a encore place à amélioration?

2490

Est-ce que c'est encore possible d'améliorer, en rajoutant d'autres équipements, ou à ce moment-là est-ce que vous êtes obligés d'intervenir plutôt sur le milieu récepteur en atténuant la zone d'influence où le bruit pourrait se répercuter?

**PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:**

2495

Pour la conception, on a pris en note les critères du ministère de l'Environnement et on va les respecter.

2500

Alors c'est comme ça qu'on va le concevoir, et on va exploiter la centrale en respectant les critères.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

Donc c'est un engagement?

2505

**PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:**

Oui.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

2510

Du côté du suivi, comment vous entendez, le ministère de l'Environnement, on comprend que votre analyse environnementale n'est pas faite, mais entre autres choses, le brouillard que ça pourrait amener à un moment donné, à certaines périodes de l'année, est-ce que ça fait partie d'éléments qui pourraient faire partie du suivi?

2515 **PAR Mme DIANE GAGNON:**

Quand on procède à l'analyse d'un projet, je pense qu'on a à évaluer différents éléments, c'est-à-dire autant l'eau, l'air, le bruit, les résidus produits et tout ça, on aura à déterminer quels seront les éléments à tout point de vue qui devront faire l'objet d'un suivi, et on fixera à ce moment-là nos exigences.

2520

Et ce sera fait mention lors de l'analyse du projet et dans le décret à ce moment-là. Ça devient une obligation à respecter de la part du promoteur.

2525 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Alors c'est fait à l'étape du décret, ça, vos exigences de suivi, ou par la suite?

Est-ce que c'est fixé au niveau de l'application de l'article 22 ou si le plan de suivi doit être fait au moment où la décision du gouvernement est inscrite par décret?

2530

**PAR Mme DIANE GAGNON:**

Il y a déjà plusieurs mentions de suivi qui sont proposées par le promoteur présentement. Quand on a posé les questions concernant différents aspects du projet, on a mentionné certaines corrections à effectuer au niveau du suivi.

2535

On a mentionné aussi qu'on se gardait une marge de manœuvre en fonction du projet final, des produits qui seront utilisés pour le fixer de façon définitive.

2540

Alors il y a une partie qui va être fixée, oui, à l'intérieur du décret, et pour chacun des CA, bien, c'est possible qu'à ce moment-là, on rajoute certains éléments.

Mais normalement, le gros du suivi est fixé au niveau du décret où on va établir qu'il fera l'objet de négociations entre telle et telle personne si jamais on n'est pas capable de s'entendre finalement. Mais normalement, lors du décret, la majorité des éléments sont établis.

2545

**PAR LA COMMISSAIRE:**

Merci.

2550

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Wilson, comment comptez-vous informer ou impliquer la population et le citoyen dans ce suivi qui sera fait du projet?

2555

Est-ce que votre engagement se limite à exercer un suivi avec le ministère de l'Environnement ou si vous comptez associer d'autres partenaires à ce suivi?

2560 **PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:**

C'est le suivi pour?

2565 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Le suivi environnemental.

**PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:**

2570 Le suivi environnemental. Ce que je pourrais dire, c'est que TransCanada, à toutes les installations où on s'établit, on s'implique avec la communauté et évidemment, on va travailler en collaboration avec les autorités responsables et la communauté où on opère.

2575 Alors évidemment, on va impliquer, on n'a pas de plan présentement, mais c'est sûr, on est là pour vingt (20) ans, c'est sûr qu'on va être là avec la communauté pour faire le suivi.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc vous n'êtes pas réfractaire du tout à l'idée...

2580

**PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:**

Non.

2585 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

... que les citoyens soient informés ou en tout cas, même peut-être, j'aime pas ce mot-là, mais impliqués dans le suivi qui sera fait, le suivi environnemental qui sera fait du projet?

2590 **PAR Mme STÉPHANIE HAYES-WILSON:**

C'est comme ça qu'on opère à toutes nos autres centrales.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2595

C'est bien.

---



2600

**MOT DE LA FIN**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors l'audience publique première partie prend fin maintenant.

2605

Je tiens à remercier l'entreprise TransCanada Energy pour sa participation à cette audience publique, ainsi que toutes les personnes-ressources qui ont accepté l'invitation de la Commission et qui ont participé à cette audience publique.

2610

Je vous rappelle que la Commission poursuit son enquête de son côté, et qu'il y a des informations peut-être manquantes et on aura les réponses et tout sera versé dans le dossier et déposé et rendu public, soit dans le site Internet de la Commission ou soit dans nos centres de documentation, dans certains cas en format papier dans les centres permanents, et dans les centres de consultation de la région, en format cédérom.

2615

Je vous rappelle que si pour certains citoyens il est difficile d'avoir accès aux documents, compte tenu qu'ils ne possèdent pas d'ordinateur à la maison, donc je les invite à appeler notre conseillère en communications, madame Marielle Jean, qui verra à vous fournir la documentation nécessaire.

2620

Et je vous invite bien sûr à participer à notre deuxième partie de l'audience publique et à présenter des mémoires et donc à nous faire part de votre opinion sur ce projet que propose TransCanada Energy ici même à Bécancour.

2625

Alors sur ce, je vous souhaite une bonne fin de soirée, merci d'avoir participé et au plaisir de vous revoir le 15 décembre prochain. Au revoir.

2630

---

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la traduction fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2635

DENISE PROULX,  
Sténotypiste officielle.

2640

